AVANT-PROPOS

Le plan de développement multiressource du territoire public de Marston-Canton a été réalisé pour le conseil municipal de Marston-Canton grâce au financement obtenu du ministère des Ressources Naturelles et de la Faune par le biais du *Programme de mise en valeur du milieu forestier-Volet II*.

Recherche et rédaction
Émilie St-Roch, biologiste, Gestizone
Andrée-Anne Marmette, biologiste, Gestizone

Inventaire
Émilie St-Roch, biologiste, Gestizone
Andrée-Anne Marmette, biologiste, Gestizone

Photos
Toutes les photos proviennent de la banque de photos de Gestizone sauf lors d'indications contraires.

Ce plan a été réalisé grâce à la collaboration des personnes suivantes :

Comité du plan multiressource
Jacques Martin (maire), Francine Veilleux (directrice générale), Pierre Gilbert, Gaston Audet Lapointe

Personnes ressources
Marie-Josée Lepage, MAPAQ Lac Mégantic; Nil Longpré, commissaire touristique, CLD de la MRC du Granit; Isabelle Mongrain, MRNF; Dany Senay, CRÉ; Yan Triponez, MRC du Granit ; André Piette, commissaire agro-forestier CLD de la MRC du Granit; Roch Grenier, Billots Sélect; Patrice Gagné, MRC du Granit.

Le concept de ce document s'inspire en bonne partie du plan de développement multiressource réalisé pour la municipalité de St-Robert-Bellarmin (Letarte et coll., 2004) et du plan de développement multiressource réalisé pour la municipalité de Stornoway (St-Roch et coll., 2006).

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos ..... *I*

Table des matières ..... *II*

Chapitre 1 Introduction *4*

1.1 Mise en contexte 4

1.2 Objectifs du conseil municipal de Marston-Canton 4

1.3 Objectifs développement multiressource 5

Chapitre 2 Description du territoire *7*

2.1 Territoire visé 7

2.2 Intervenants 10

2.3 Description du milieu 13

Chapitre 3 Description des ressources *19*

3.1 Ressources forestières 19

3.2 Ressources non ligneuses 26

3.3 Ressources fauniques 35

3.4 Éléments particuliers du paysage 61

Chapitre 4 Activités récréotouristiques existantes et potentielles *65*

4.1 La chasse 65

4.2 La pêche 66

4.3 Le quad 67

4.4 La randonnée 68

4.5 Le ski de fond 71

4.6 La randonnée équestre 71

4.7 La motoneige 72

4.8 Le vélo 73

4.9 Le camping 74

4.10 Hébergement **75**
4.11 L'interprétation **76**
4.12 Géocaching **78**
4.13 Site de rassemblement **79**
4.14 Activités pour les jeunes **80**
4.15 Nouvelles activités tendance **81**
4.16 Exploitation du bois **82**
Chapitre 5 Mise en place des activités ***84***
5.1 Plan d'action et de marketing **84**
5.2 Pistes de développement **86**
5.2 Contraintes **96**
5.3 Pistes de solution **97**
5.4 Échéancier de réalisation et obtention des permis **104**
5.5 Financement **105**
5.6 Retombées socio-économiques estimées **106**

Annexe I Cartes
Annexe II Liste des abréviations des noms de peuplement
Annexe III Liste des personnes ressources
Annexe IV Liste des personnes siégeant à la Table GIRT de l'Estrie
Annexe V Ouvrages consultés
Annexe VI Références en ligne

CHAPITRE 1 INTRODUCTION

1.1 MISE EN CONTEXTE

En avril 2009, le conseil municipal de Marston-Canton mettait en place un comité local de développement. Un plan de développement a alors été produit et décrivait les différentes priorités d'action. Parmi celles-ci, il y a l'amélioration des offres de services et la mise en valeur du patrimoine écossais (Comité local de développement de la municipalité de Marston-Canton, 2009). Dans cette foulée, le nouveau maire Jacques Martin, élu en novembre 2009, exprimait le désir de mettre en valeur la forêt de son territoire. Le territoire public situé dans les limites de la municipalité, déjà fréquenté par des chasseurs, pêcheurs et travailleurs forestiers, offrait au conseil municipal l'opportunité de concrétiser ses orientations. Ainsi, en 2010, la municipalité recevait l'appui financier du ministère des Ressources Naturelles et de la Faune afin de réaliser un plan de développement multiressource du territoire public de Marston-Canton.

1.2 OBJECTIFS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARSTON-CANTON

Les objectifs du conseil municipal concernant le développement multiressource du territoire public de Marston-Canton sont :

- De contribuer à la mise en valeur et à l'exploitation des ressources afin que le milieu puisse atteindre un niveau de biodiversité, de productivité et un état de santé qui tiennent compte de ses caractéristiques écologiques de même que du potentiel de chacune de ses ressources;
- De planifier l'aménagement, la mise en valeur et l'exploitation des ressources afin de créer et de maintenir des emplois durables dans la communauté locale, en tenant compte des préoccupations de la population en regard des ressources du milieu.

Certains objectifs plus spécifiques ont aussi été identifiés :

- Adopter un mode de gestion sous contrôle municipal pour le territoire;
- Protéger une portion du territoire;
- Développer l'acériculture artisanale sur le territoire;

- Développer des produits de 2e et de 3e transformation du bois;
- Favoriser une plus grande utilisation par les jeunes de la municipalité (Ex. : camp forestier);
- Développer la mise en valeur du patrimoine écossais (Municipalité de Marston-Canton, 2009).

1.3 OBJECTIFS DÉVELOPPEMENT MULTIRESSOURCE

Ce plan de développement multiressource a été conçu afin de fournir au conseil municipal de Marston-Canton et aux intervenants concernés un outil de réflexion et de planification qui les guidera dans les décisions relatives à la valorisation des ressources du territoire public situé dans la municipalité. De plus, la réalisation d'un plan de développement multiressource facilite les démarches auprès des différents intervenants gouvernementaux et des organismes de financement.

L'élaboration de ce plan a été guidée par des objectifs généraux de développement durable (FMBSL, 1998) :

- L'intégration des différentes fonctions de la forêt;
- La conservation de l'environnement forestier;
- Le maintien de la biodiversité;
- La pérennité de la capacité productive des sites et de leurs usages;
- La multiplication des retombées économiques pour la communauté;
- L'acceptabilité sociale des actions de développement.

Un inventaire sur le terrain, plusieurs rencontres avec les intervenants ainsi qu'une recherche documentaire ont précédé la rédaction de ce plan et ont été nécessaires à l'identification des pistes de développement retenues.

Le plan d'aménagement se divise en quatre sections principales (en excluant le Chapitre 1). Le Chapitre deux décrit le territoire à l'étude ainsi que les intervenants impliqués. Le Chapitre trois traite des ressources forestières ligneuses et non ligneuses, des ressources fauniques ainsi que des éléments particuliers du paysage. Les activités existantes et potentielles sont présentées au Chapitre

quatre. Enfin, le Chapitre cinq aborde la mise en place des pistes de développement évoquées aux chapitres précédents.

CHAPITRE 2 DESCRIPTION DU TERRITOIRE

2.1 TERRITOIRE VISÉ

2.1.1 Localisation de la municipalité de Marston-Canton

La municipalité de Marston-Canton se situe dans la région administrative de l'Estrie, au centre de la MRC du Granit. D'une superficie totale de 79 km^2, la municipalité compte 664 habitants. Le village de Marston-Canton, pour sa part, est établi à la croisée de la route 263 et du chemin de Milan (Carte 1).

Tableau 2.1 Distances entre quelques villes et Marston-Canton

Municipalités	Distances de Marston-Canton
Lac-Mégantic	11 km
St-Georges de Beauce	87 km
Sherbrooke	104 km
Québec	189 km
Montréal	261 km

2.1.2 Historique de la municipalité

La municipalité de Marston est pourvue d'une histoire riche qui a laissé ses traces jusqu'à aujourd'hui. De nombreux éléments (bâtiments, noms, toponymie) rappellent à la population actuelle les vagues de colonisation successives et les débuts parfois difficiles de cette communauté.

Les grandes lignes de cette histoire sont décrites ici afin de documenter certaines pistes de développement qui pourraient être retenues dans le cadre d'un circuit historique (Roy, 1997; Kesteman, 1985).

Tout d'abord, la Couronne octroya le canton de Marston en 1792 à Jonathan Dow, Andrew Austin et James Noal. Ce canton resta néanmoins inhabité pendant plusieurs dizaines d'années.

En 1834, la British American Land Company (B. A. L. Co.), fondée en Angleterre, achète plus d'un million d'acres dans les Cantons de l'Est dans le but de les exploiter, de les développer et de les coloniser. Les terres se situaient dans les comptés de Stanstead, Schefford et Sherbrooke. Afin d'aider à la colonisation, la B. A. L. Co. engage de nombreux Écossais. Ceux-ci, la plupart paysans ou pêcheurs, fuyaient la famine et les difficiles conditions de vie de leur pays. Ils provenaient pour la plupart des îles Lewis et Harris. La compagnie leur fournissait de la nourriture, des outils ainsi que des vêtements pour un an en échange des produits de l'exploitation des terres. Par contre, la colonisation ne fut pas un succès à cause de la mauvaise qualité du sol et de l'isolement. Plusieurs colons quittèrent alors leurs terres vers les États-Unis à partir de 1837.

À cette époque, la région était alors principalement peuplée par des Écossais. En 1852, les colons William Mc Loed, Rory Mc Iver, Murdo Mc Iver et Jonh Mc Iver, habitant dans le canton Lingwick, furent les premiers à cultiver la terre dans le canton de Marston sans pour autant s'y installer. Ce n'est qu'en 1856 qu'ils y amenèrent leurs familles. Par contre, ils se sont approprié ces terres alors qu'elles ne leur appartenaient pas. C'est en 1867 qu'elles leur ont été octroyées officiellement.

En 1857, la construction du chemin de fer de Mégantic commence. Il allait du lac Aylmer jusqu'au lac Mégantic. Cela permet alors une nouvelle vague de colonisation. Deux ans plus tard, une route est construite sur l'ancien tracé de la route de Victoria, qui était abandonnée depuis plusieurs années. Elle se prolonge l'année suivante jusqu'au lac Mégantic. Ce chemin s'appelle alors Bury-Lac Mégantic et relie Marsboro à Milan. Cette nouvelle route est le chemin Victoria actuel prolongé par les chemins St-Léon et de Milan. Plusieurs Écossais s'établiront le long de cette route. Il est aussi construit un moulin, sur la rivière Bog, à la sortie du lac Mc Kenzie. Il servira à scier du bois, à carder la laine et à moudre le grain. Des traces de fondation y sont encore visibles. Le canton

possède alors deux cimetières. Le plus vieux, datant de 1860, s'appelle Echo Vale et est situé près de la Baie des Sables. L'autre se nomme Marsboro Mills Cemetry et est situé près de la rivière Bog et du rang VII. Celui-ci est toujours visible sur le chemin pour se rendre à la terre publique.

Pendant 20 ans, le canton sera peuplé seulement par des Écossais. Il faut attendre en 1871, où les premiers colons canadiens-français fondent le village Piopolis, nommé ainsi en l'honneur du pape Pie IX. Ainsi, la première église catholique de la région est construite. La première église presbytérienne fut aussi construite cette année-là.

Les cantons de Hampden, de Whitton et de Marston forment en 1861 une seule municipalité avec des représentants de chaque canton. C'est en 1874 que les 3 cantons se séparent en municipalités. Les maires de Marston-Canton seront écossais jusqu'en 1947. Le premier procès-verbal en français de l'histoire de la ville est alors écrit en 1948. Le village de Piopolis se sépare en 1879. En 1908, c'est au tour de St-Léon. Enfin, en 1948, Milan devient une nouvelle municipalité.

La population du canton de Marston augmente jusqu'en 1921 où elle atteint le sommet de 1 585 habitants. Elle se stabilise alors. Durant la Grande Crise de 1929, les Écossais quittent peu à peu le canton et ils sont remplacés par les Canadiens français. La première école française est construite à Marston-Canton en 1931. Les terres délaissées sont vendues alors à la Mégantic Manufactoring Compagny et à la Glasglow Land Compagny. Une fois ces terres exploitées, elles sont rendues au gouvernement qui souhaite les offrir à de nouveaux colons.

En 1947, il ne restera que 6 familles écossaises à Marston-Canton. Au village, 286 personnes vivent de l'agriculture et de la coupe de bois. À cette époque, il n'y a pas d'électricité, ni d'aqueducs, mais il y a le téléphone, un magasin, un bureau de poste et un poste d'essence. Ce n'est que l'année suivante que l'électricité arriva au village. La population augmente à 422 habitants en 1955. Ensuite, elle subit une baisse notable atteignant 256 personnes en 1965. Cette diminution s'explique en partie par la colère des gens dans les rangs qui n'ont jamais eu accès à l'électricité n'ayant ainsi pas pu améliorer leur qualité de vie. En 1966, la dernière école du village ferme. Les enfants sont alors transférés au Lac Mégantic. Dans les années suivantes jusqu'à aujourd'hui, la population sera en augmentation et elle atteindra 664 personnes en 2009.

2.1.3 Localisation et accès au territoire public de Marston-Canton

Le territoire public de Marston-Canton couvre une superficie de 1211 hectares. Situé à l'ouest du village, le territoire public est entouré et parsemé de territoires privés. La désignation cadastrale du territoire public est 233, 234, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 313, 314, 315, 316, 317, 341, 342, 344, 345, 347, 348 et 349 des rangs 5, 6, 7 et 8 dans le canton de Marston-Canton (Carte 2). Une route municipale gravelée, le chemin de Milan, relie le territoire public à la route 263 Sud (Carte 3). Cette route se rend jusqu'à la municipalité de Milan.

2.1.4 Historique du territoire public de Marston-Canton

Il n'est pas possible de connaître l'historique du territoire, car les données n'existent pas dans le Registre des Immeubles. Les informations existent probablement, mais elles sont difficilement accessibles. On sait par contre le territoire était autrefois habité par les colons puisque des vestiges ont été trouvés. Des pommiers, des anciennes fondations de maisons et des murets en pierres témoignent de la présence de ces anciens habitants. Enfin, la présence du cimetière de Masboro Mills près du territoire confirme que le centre du village se retrouvait autrefois près du lac McKenzie.

2.2 INTERVENANTS

2.2.1 Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Au Québec, les territoires publics sont gérés par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). Ce ministère est responsable de l'émission de permis concernant une variété d'activités (extrait du site internet du MRNF) :

- La mise en valeur des ressources forestières, minérales, énergétiques et fauniques;
- L'aménagement des espaces naturels dont les parcs récréatifs et de conservation, les réserves écologiques ainsi que les refuges et habitats fauniques;

- L'aménagement d'infrastructures à des fins industrielles et de services publics de même qu'à des fins récréatives et de villégiature.

2.2.2 Municipalité régionale de Comté du Granit

La Municipalité régionale de Comté du Granit (MRC) regroupe 20 municipalités, dont celle de Marston-Canton. Elle est dirigée par un conseil réunissant les maires de chaque municipalité qui la constitue. La MRC a pour mandat, entre autres, d'élaborer un « schéma d'aménagement » qui établit les orientations générales du développement régional. Le schéma d'aménagement contient, outre la description des objectifs de développement régionaux, la description de chacune des affectations qui peuvent être accordées à un territoire donné. Ces affectations regroupent des territoires aux caractéristiques semblables où certains usages sont favorisés.

Le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Granit établit l'affectation rurale pour la grande partie du territoire public de Marston-Canton. Une affectation conservation a été établie sur une petite portion du territoire située sur la rivière Victoria. Cette portion regroupe plusieurs petites îles. De plus, une zone à potentiel archéologique moyen se retrouve sur le territoire public. Si des travaux majeurs y sont prévus, la MRC exige qu'un inventaire y soit fait avant le début de la construction (Municipalité régionale de comté du Granit, 2003).

Tableau 2.2 Affectation du territoire public de Marston-Canton

Affectation	**Usages favorisés (en bref)**
Affectation rurale	▪ Agriculture ▪ Exploitation forestière ▪ Résidentiel uni-familial et bi-familial ▪ Commerce relié à l'agriculture ▪ Restauration champêtre ▪ Hébergement champêtre ▪ Gîte touristique ▪ Service personnel et professionnel pour entreprises artisanales liées à l'habitation ▪ Industrie de transformation agro-forestière

	▪ Récréation extensive ▪ Élimination et traitement des déchets
Affectation conservation	▪ Exploitation forestière ▪ Conservation et interprétation

2.2.3 Municipalité de Marston-Canton

La réglementation municipale et les normes de zonage de Marston-Canton s'appliquent aussi en territoire public. Le territoire public de Marston-Canton a un zonage rural.

2.2.4 Bénéficiaires du CAAF

Les bénéficiaires du contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) sont des propriétaires d'usines de transformation du bois qui, en échange d'une garantie d'approvisionnement à long terme, s'engagent à verser les redevances fixées par l'État et à remplir l'ensemble des obligations liées à l'aménagement forestier d'un territoire. Sur le territoire public de Marston-Canton, il y en a un seul :

Tableau 2.3 Bénéficiaires de CAAF et leurs productions

Bénéficiaires	Production	Essences utilisées
Les Billots Sélect Mégantic (Saint-Simon)	Sciage et copeaux	Feuillus durs Sapin, épinette, pin gris, mélèze

« Les Billots Sélect Mégantic » sont les mandataires pour la gestion et les opérations pour la région de l'Estrie jusqu'en 2013. La gestion du territoire sera ensuite du ressort du MRNF avec l'arrivée du nouveau régime forestier (voir Section 3.1.2 pour plus de détails).

2.3 DESCRIPTION DU MILIEU

2.3.1 Réseau hydrographique

La rivière Victoria, située à l'extrémité sud-est du territoire, est l'élément majeur du réseau hydrographique du territoire public de Marston-Canton. D'une longueur approximative de 16 km, 3,2 km se retrouve sur le territoire.

Le réseau hydrographique du territoire comprend également trois ruisseaux qui se déversent dans la rivière Victoria. Le premier traverse une partie du territoire à l'est. Le deuxième passe à travers tout le territoire en passant du nord-ouest au sud-est. Le dernier, quant à lui, passe dans la partie nord (carte 4). Celui-ci est la décharge du Lac McKenzie situé à moins d'un kilomètre de la frontière du territoire.

Enfin, il faut noter la présence de quelques plans dont le plus important est le Lac à Jos Gilbert situé au sud-est du territoire. D'une superficie de 3,9 ha, il est situé en hauteur sur un plateau. Le lac voisin, qui ne porte pas de nom, est aussi situé sur un plateau et a environ la même superficie (Carte 4). Le territoire public comprend une partie de son rivage. Ainsi, bien qu'il semble en dehors du

territoire, il en fait partie. Il est alors accessible au public. L'autre partie de son rivage est privée et est donc inaccessible. Il y a aussi une série d'étangs formés par les castors situés sur le ruisseau venant du nord-ouest. De plus, deux petits marécages sont présents au sud-ouest et au sud du territoire.

Piste de développement	*Baignade*

Piste de développement	*Canot/kayak*

2.3.2 Relief

Le relief du territoire de Marston-Canton est relativement plat : les classes de pente sont majoritairement nulles, faibles ou douces. Les pentes modérées se retrouvent dans la partie nord-est du territoire tandis que celles qui sont fortes sont dans le secteur du Lac à Jos-Gilbert (Carte 5). Il faudra tenir compte de ces contraintes lors de la construction de chemin, de la réalisation de sentiers récréatifs ou tout autre développement.

2.3.3 Régime hydrique

Le territoire est caractérisé par une majorité de sols modérément drainés. Il y a par contre plusieurs secteurs où le drainage est mauvais, particulièrement le long des ruisseaux. Il demeure donc important de bien évaluer l'emplacement des sentiers ou des bâtiments afin d'éviter les sols trop humides. Par exemple, le secteur sud-ouest

est très humide et serait préférablement à éviter. Par contre, les sols humides permettent de reconnaître aisément les pistes d'animaux au sol. Il est donc plus facile d'inventorier les espèces fauniques présentes sur le territoire et d'en faire l'interprétation.

2.3.4 Dépôts morphologiques

Les sols du territoire de Marston-Canton sont formés de dépôts morphologiques très uniformes. Près de 80 % sont constitués de dépôts glaciaires. Ces dépôts ont été mis en place lors de la dernière glaciation par la progression des glaciers. Ils sont constitués d'argile, de sable, de gravier et de pierres en proportions diverses et ils sont caractérisés par une épaisseur supérieure à un mètre.

Des dépôts fluviatiles, qui sont des dépôts issus de l'action de l'eau, sont présents sur 10 % du territoire, en bordure de la rivière Victoria et des ruisseaux situés à l'ouest et à l'est. Les dépôts fluvio-glaciaires, couvrant 7 % du territoire, ont été formés par les eaux de fonte des glaciers. Enfin, les dépôts organiques, présents sur 1 % du territoire, se forment lorsque la production de la matière organique dépasse sa décomposition, ce qui entraîne leur accumulation. Le premier dépôt est présent au sud-ouest du territoire, longeant le ruisseau. Le deuxième longe le ruisseau qui se jette dans la rivière Victoria, près de leur intersection. Ces dépôts représentent souvent des milieux fragiles où les interventions doivent être adaptées afin de limiter des perturbations potentielles.

Les crêtes autour du Lac à Jos-Gilbert et de son voisin sont en fait un esker. Ce sont des dépôts glaciaires formés par une rivière coulant dans le glacier. Cette rivière dépose au cours des années des sédiments au fond de son lit. Ainsi, lors de la fonte du glacier, les dépôts restent formant ainsi une bande sinueuse de sédiments

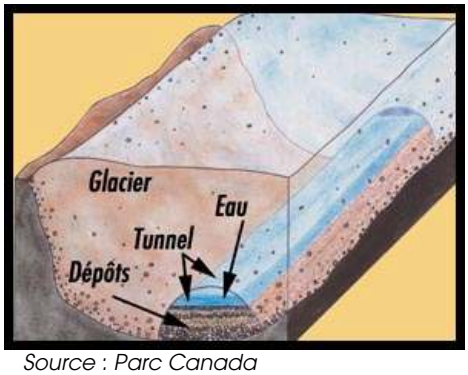

Source : Parc Canada

grossiers et triés.

2.3.5 Réseau routier

Le territoire public est accessible par deux chemins : le 7e et le 8e rang. Le rang 7 est carrossable sur une bonne partie de sa longueur. Ensuite, il devient accessible seulement par les VTT. Le rang 8 est entièrement carrossable. La plupart des autres chemins ont été construits par les compagnies forestières exploitant les boisés du territoire. Des sentiers de VTT et pédestres sont aussi présents (Carte 3), probablement créer par des chasseurs.

Tableau 2. 4 Types et longueurs des chemins présents sur le territoire public de Marston-Canton

Type de chemin	Longueur (km)
Public gravelé carrossable	10
Public tout terrain	7,5
Sentier pédestre	3,3

L'ensemble du territoire n'est pas accessible de façon équivalente. Les lots dans les 5e, 6e et 8e rangs le sont facilement, alors que ceux du 7e rang le sont difficilement. De plus, quatre barrières cadenassées, mises en place par les propriétaires de lots forestiers avoisinants, coupent l'accès à des chemins publics. Pour les franchir, il faut demander la clé au MRNF qui en possède un exemplaire.

L'entretien du 7e et du 8e rang ainsi que du chemin de Milan est assumé par la municipalité de Marston-Canton.

CHAPITRE 3 DESCRIPTION DES RESSOURCES

3.1 RESSOURCES FORESTIÈRES

Les forêts constituent à la fois un écosystème complexe, une ressource économique renouvelable, un habitat pour la faune et un milieu privilégié pour la récréation. La description qui suit brosse un tableau général pour connaître certaines caractéristiques de la forêt du territoire public de Marston-Canton.

3.1.1 Description de la forêt

Il existe, pour l'ensemble des territoires publics du Québec, une banque de données écologiques et forestières réalisée à partir d'inventaires forestiers décennaux. Ces données sont issues du Système d'information écoforestière (SIEF) du MRNF, une base dont les données sont géoréférencées. Pour le territoire public de Marston-Canton, elles proviennent des inventaires du troisième programme décennal réalisé en 1998 par le MRNF et mis à jour en 2000. Elles ont été compilées à partir de 19 parcelles distinctes pour une superficie de 209 hectares. Étant donné que plusieurs travaux forestiers ont été réalisés depuis 2000, ces données ont été utilisées partiellement.

Ainsi, selon les données du SIEF du territoire public de Marston-Canton, parmi les trois types généraux de peuplements forestiers, appelés groupes d'essence, ce

sont les groupes mélangés qui dominent (47 %), suivis des feuillus (33 %). Les résineux y sont peu représentés (19 %) (Carte 6).

Ces groupes d'essences sont divisés en unités plus précises appelées peuplements. On retrouve ainsi en ordre d'importance : les érablières à sucre et rouges, les érablières à bouleaux jaunes, les peuplements de feuillus tolérants avec résineux, les sapinières à bouleaux blancs et les sapinières. Les autres peuplements y sont représentés dans des proportions inférieures à 6 %. Les données disponibles font état de 39 types de peuplements différents.

L'étude de la répartition de l'âge des peuplements permet de constater que les peuplements inéquiens (présence de plusieurs classes d'âge dans le peuplement), dont leur origine remonte à 80 ans et moins, dominent le paysage sur plus de 26 % du territoire. Quant aux peuplements plus jeunes de 0-20 ans, 21-40 ans et 41-60 ans, ils occupent respectivement 15 %, 10 % et 19 % du territoire. Enfin, les vieilles forêts de plus de 60 ans occupent 11 % de la superficie. Ainsi, la majorité de la superficie est constituée de peuplements de moins de 60 ans.

Piste de développement	*Circuit « Arbre en arbre »*

3.1.2 Utilisation de la ressource forestière

Historique des travaux forestiers

L'historique des travaux forestiers connus remonte à 1989. L'ensemble de ceux-ci est décrit au tableau 3.1; ils ont été réalisés sur une superficie de 308 ha, soit sur le quart du territoire (25 %). Ces travaux consistent principalement en des coupes partielles (99 %) où le prélèvement varie de 20 à 40 % du volume. La coupe avec protection de la régénération représente, quant à elle, 1 % des coupes réalisées. Cette intervention consiste à récolter la totalité des arbres d'un peuplement ayant atteint l'âge de maturité tout en protégeant la régénération et le sol.

Quatre types différents de coupes partielles ont été réalisés : chaque type permet de répondre à des objectifs spécifiques et d'être adapté aux caractéristiques de chacun des peuplements. Voici, de façon succincte, les éléments qui les différencient :

- La **coupe progressive d'ensemencement** a pour objectif de créer les conditions nécessaires afin de régénérer un peuplement qui est près de l'âge de maturité.
- Les différents types de **coupe de jardinage** s'effectuent dans les peuplements inéquiens afin de conserver la structure de plusieurs âges.
- La **coupe de jardinage acérico-forestier** est réalisée plus spécifiquement dans les érablières à potentiel acéricole dans le but de maintenir ou d'augmenter ce potentiel.
- **L'éclaircie précommerciale** consiste à récolter les arbres qui nuisent aux arbres sains qui sont destinés à être récoltés.

Tableau 3.1 Travaux forestiers effectués sur le territoire public de Marston-Canton

Travaux forestiers	Prélèvement %	Superficie (ha)
1989		
Plantation de semis cultivés en récipient	-	0.23
1992		
Éclaircie précommerciale*	-	18.75
2004		
Coupe avec protection de la régénération	100 %	2.15
Coupe progressive d'ensemencement (feuillu)	40 %	3.03
Coupe de jardinage par groupe d'arbres	30 %	28.01
Coupe de jardinage	30 %	39.77
2005		
Éclaircie précommerciale*	-	16.66
Coupe de jardinage par groupe d'arbres	30 %	44.42
Coupe de jardinage	30 %	77.11
2007		
Coupe de jardinage acérico-forestier	20 %	39.82
Éclaircie précommerciale*	-	3.70
Coupe de jardinage	30 %	18.29
Coupe de jardinage par groupe d'arbres	30 %	16.01

* Le taux de prélèvement peut varier d'un peuplement à un autre, mais ne dépasse jamais 35 %.

Prévision des travaux forestiers

Aucun travail forestier n'est prévu jusqu'en 2013 sur le territoire public. Pour les années suivantes, les prévisions sylvicoles ne sont pas encore publiées. Le MRNF prépare actuellement les futurs plans de coupes.

Cadre législatif

En 2013, un nouveau régime forestier sera mis en place. Cette loi sur l'occupation du territoire forestier apportera des modifications majeures dans la façon d'aménager la forêt. Dorénavant, la forêt sera exploitée dans une vision davantage axée sur le développement durable. Ainsi, une approche d'aménagement écosystémique et de gestion intégrée des ressources et du territoire sera mise en œuvre. Ce sera maintenant le MRNF qui va planifier, réaliser, suivre et contrôler les travaux forestiers et attribuer les droits forestiers. De plus, des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT) seront créées dans chaque région. Enfin, le MRNF va octroyer des garanties d'approvisionnement aux usines de transformation, créer un Bureau de mise en marché du bois et désigner des territoires pour une production ligneuse intensive.

La table du GIRT de l'Estrie sera donc le pôle décisionnel de l'aménagement futur du territoire public de Marston-Canton. Elle aura pour but de trouver un juste équilibre entre l'utilisation, la conservation et le respect des différents utilisateurs. Elle rassemble toutes les parties intéressées par l'aménagement des territoires publics afin d'y harmoniser les différents usages. Ainsi, elle regroupe les détenteurs de garanties d'approvisionnement de l'unité d'aménagement de l'Estrie, les MRC concernées, les ZECS, les acériculteurs, les organismes récréotouristiques, le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie, les titulaires de permis de piégeage et la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) (voir Annexe VI). Les nominations des représentants se font par un appel de propositions dans chacun de ces groupes. Pour le moment, la MRC du Granit est représentée par l'aménagiste Patrice Gagné (CRÉ, 2010). La municipalité de Marston-Canton pourrait être consultée directement si des projets touchent son territoire.

Dans le cadre de la nouvelle loi, la forêt de proximité pourrait être un aspect intéressant pour la municipalité. Les communautés locales auront un rôle définitif dans la prise de décision et recevront les retombées socioéconomiques venant de l'exploitation du territoire. Par contre, les critères de sélection menant à leur création n'ont pas encore été définis.

Certaines obligations s'appliquent toujours dans le cadre de la nouvelle loi et plus spécifiquement dans le cadre d'un développement multiressource de Marston-Canton.

- La planification doit être faite pour que la forêt soit récoltée de façon durable (respect de la possibilité forestière, stratégies d'aménagement basées sur les caractéristiques écoforestières de la forêt, etc.).
- Des normes strictes encadrent la protection des cours d'eau et de l'habitat aquatique : conservation de bandes riveraines, limitation de l'apport de sédiments lors de la construction de chemins forestiers. (Règlements sur les normes d'intervention)
- Des normes prévoient aussi des bandes de protection pour des structures récréatives comme les sentiers pédestres ou des chalets. (Règlements sur les normes d'intervention)
- Certains travaux forestiers sont adaptés au développement des autres ressources : coupes en mosaï que, coupes partielles, etc.
- Les onze *Objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier* (conserver le bois mort, protéger l'habitat aquatique, etc.) doivent être suivis. Ils permettent de favoriser la qualité visuelle des paysages et la conservation de la biodiversité.

3.1.3 Milieux humides

Un milieu humide est un site saturé en eau pendant une période de temps assez longue pour modifier le sol et la végétation qui y pousse. Cela peut être un lac, un étang, un marais, une tourbière et même un fossé de drainage. Souvent considérés comme improductifs et donc peu dignes d'intérêt, ils sont en fait indispensables aux écosystèmes qui les entourent. En tout premier lieu, ils ont une grande influence dans la régulation du débit et de la qualité de l'eau, et ce,

dans tous les bassins hydrographiques. Non seulement sont-ils des réservoirs d'eau potable, mais ils servent aussi à assurer des débits plus constants dans les cours d'eau avoisinants. Lors de pluies abondantes, les tourbières, les marais et les lacs emmagasinent l'eau et évitent ainsi de graves problèmes d'inondation et d'érosion. En période de sécheresse, un milieu humide fournit de l'eau aux terres environnantes.

En plus de régulariser l'écoulement des eaux, les milieux humides servent de filtres naturels et débarrassent l'eau d'une partie des contaminants et des sédiments. Ce système de filtration est tellement efficace qu'il a inspiré les ingénieurs des firmes de traitement des eaux qui utilisent maintenant des biofiltres, reproduisant l'action d'un marais ou d'une tourbière sur son environnement pour purifier les eaux usées.

Les milieux humides ne sont pas uniquement un gage d'eau de bonne qualité, ils sont aussi un habitat indispensable pour la faune et la flore.

Un inventaire floristique a été effectué sur les berges du lac à Jos-Gilbert. Plus de 28 espèces ont été identifiées. Elles sont présentées dans le Tableau 3.2.

Tableau 3.2 Liste des espèces de plantes inventoriées au Lac à Jos-Gilbert

Espèces	
1. Asclépiade incarnate	15. Mousse sp.
2. Aulne rugueux	16. Myrique baumier
3. Calla des marais	17. Petit nénuphar jeune
4. Carex sp.	18. Potamot émergé
5. Duliche roseau	19. Potentille des marais
6. Eupatoire maculée	20. Renoué écarlate
7. Fougère sp.	21. Rubanier à feuilles étroites
8. Gaillet sp.	22. Rubanier à gros fruits
9. Grand nénuphar jaune	23. Rubanier flottant
10. Hycope sp.	24. Scirpe sp.
11. Iris versicolore	25. Scutellaire toque
12. Lenticule mineure	26. Sphaigne sp.
13. Menthe	27. Verge d'or

14. Mille-pertuis de Virginie	28. Violette sp.

Le territoire public de Marston-Canton est parsemé de plusieurs types de milieux humides. Il y a des étangs, des marais et des marécages :

- **Étang** : une étendue d'eau peu profonde et stagnante en connexion ou non avec un cours d'eau. Peu de plantes aquatiques riveraines s'y retrouvent, mais ce sont surtout des plantes aquatiques flottantes ou submergées. Très souvent, les étangs sont formés par les castors.

- **Marais** : sont très fréquemment des milieux riverains à un lac ou à un cours d'eau. Ils sont principalement caractérisés par une présence importante de plantes herbacées (aquatiques, semi-aquatiques et riveraines). Des espèces comme les joncs et les carex y poussent très souvent.

- **Marécage** : sont des milieux humides soumis à des inondations saisonnières et ils sont caractérisés par une végétation dominante d'arbres.

3.2 RESSOURCES NON LIGNEUSES

3.2.1 Définition

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) définit les produits forestiers non ligneux (PFNL) comme des biens d'origine biologique, autres que le bois, provenant des forêts, d'autres terrains boisés ou d'arbres hors forêt.

En fait, les PFNL sont des produits forestiers qui ne sont pas des produits du bois et des pâtes, des papiers et des cartons de première, deuxième et troisième transformations et qui ont une valeur économique (Turgeon, 2003).

On divise les produits forestiers non ligneux en quatre catégories :

- Produits alimentaires (champignons, sève d'érable, petits fruits)
- Produits nutraceutiques et pharmaceutiques (ifs du Canada, ginseng)

- Produits ornementaux (arbres de Noël)
- Produits transformés et matériaux (huiles essentielles, résines)

Pour le territoire public de Marston-Canton, les principaux produits forestiers non ligneux étudiés sont : les produits comestibles (la quenouille, les petits fruits, les champignons comestibles, la fougère à autruche, l'ail des bois, l'eau d'érable) et les produits nutraceutiques (l'if du Canada, le ginseng à cinq folioles, le bouleau à papier).

3.2.2 Description des ressources non ligneuses et leur potentiel de mise en valeur sur le territoire public de Marston-Canton

Quenouille

Source : Spablab, Flickr

La quenouille pousse dans différents milieux humides : fossé, marais, étangs et lac. Elle se retrouve en plusieurs talles dans plusieurs sections du territoire : autour du lac à Jos-Gilbert, dans les milieux humides dans le sud-ouest, dans le nord-ouest et dans le nord-est (Carte 7). Par contre, elle ne se retrouve pas en assez grandes quantités pour être exploitée commercialement.

Plusieurs parties de la quenouille peuvent être consommées : le pied (blanchi et mariné), l'épi mâle (bouilli), les racines (transformés en farine) et le pollen (transformé en farine). Elle est utilisée dans certains restaurants champêtres et entreprises de transformation spécialisées.

Petits fruits

La cueillette des petits fruits se fait habituellement pour un intérêt personnel plutôt que commercial. Les principaux petits fruits récoltés sont le bleuet, la framboise et la fraise des champs. Sur le territoire public de Marston-Canton,

Source : Wikipédia

aucun plant de bleuet n'a été observé lors de l'inventaire. Le territoire présente par contre des sites où poussent des framboises, quelques fraises, quelques plants de cerisiers et quelques pommiers. Les framboises sont présentes en grandes quantités sur le territoire, particulièrement le long des chemins pour le plus grand plaisir des cueilleurs amateurs. Cependant, l'exploitation commerciale des petits fruits n'est pas envisageable étant donné les faibles quantités présentes (Carte 7).

Champignons comestibles

La mycologie est une activité relativement peu développée au Québec, et ce, malgré le bon potentiel qu'on y trouve en terme de quantité et de variété de champignons. Bien qu'il existe plusieurs clubs de mycologie partout dans la province, de nombreuses forêts sont encore méconnues des mycologues (Fortin, 2005).

Afin d'obtenir un aperçu du potentiel mycologique du territoire, la présence de champignons comestibles a été notée lors de l'inventaire. Parmi les nombreuses espèces observées, il y a les coprins, les agarics psalliote champêtre, les russules, les marasmes, les hygrophores, les hygrophores des montagnes et les bolets. L'inventaire a démontré que certains sites visités offrent un potentiel intéressant pour la cueillette récréative du bolet (Carte 7). Cependant, le territoire ne présente pas de bolets en quantité suffisante pour le commercialiser. Il est à noter que l'inventaire a été effectué au mois de septembre et d'octobre et que certaines espèces de champignons sont plus estivales.

Tableau 3.3 Liste des champignons et leurs comestibilités présents sur le territoire public de Marston-Canton

Champignons	Comestibilité
Agaric psalliote champêtre	Excellent comestible
Bolets	Bon comestible
Coprins	Bon comestible
Hygrophores	Bon comestible
Hygrophores des montagnes	Bon comestible
Marasmes	Bon comestible
Pleurote étalé	Très bon comestible
Russules	Bon comestible

Source : Thibault M., 1999

Un inventaire plus détaillé des peuplements offrant un potentiel mycologique pourrait être tenu dans le cadre d'un projet spécifiquement consacré aux champignons dans une étape ultérieure du développement du territoire public.

Piste de développement	*Identification et cueillette des champignons*

Fougère à l'autruche

Source : Wikipédia

La fougère à l'autruche pousse dans les plaines d'inondation, les milieux humides et les peuplements feuillus riches offrant un couvert forestier de 60 % à 90 %.

C'est à partir de cette fougère que sont recueillies les têtes de violon. On les cueille entre les mois de mai et de juin alors que celles-ci ont moins de 15 cm de hauteur. Une fois déroulées, les fougères ne sont plus comestibles.

La fougère à l'autruche est cueillie partout au Québec en grande quantité pour ses qualités gustatives. On prélève aussi de nombreux spécimens entiers qui sont destinés au marché horticole. En effet, cette plante aux allures tropicales est très appréciée dans les aménagements paysagers. Étant donné l'exploitation intense dont elle fait l'objet, elle est une plante désignée vulnérable par le Gouvernement du Québec. Il est interdit de récolter plus de cinq plants entiers ou parties souterraines et d'en vendre plus qu'un. Cette réglementation ne limite pas la cueillette des jeunes pousses. Afin d'assurer la cueillette pour plusieurs années, il est fortement recommandé de prélever au plus 50 % des pousses d'un même plant. Une cueillette plus intensive pourrait menacer la survie du plant.

La fougère à l'autruche n'a pas été observée lors de l'inventaire. Par contre, cela n'exclut qu'elle ne soit pas présente sur le territoire puisque celui-ci est parsemé de milieux humides.

Ail des bois

Apprécié des gourmets pour sa saveur délicate, l'ail des bois est une plante vulnérable dont la popularité menace la survie. Cette plante printanière pousse dans les érablières bien ou modérément bien drainées. Ses feuilles émergent du sol à la fin du mois d'avril et se décomposent complètement à la fin du mois de juin.

Source : Wikipédia

On retrouve l'ail des bois un peu partout dans le sud du Québec. Le bulbe est cueilli pour son goût délicat et peut être utilisé comme l'ail commun. On consomme aussi ses feuilles en salade. L'ail des bois ne se reproduit qu'à partir de l'âge de 7 ans. Puisqu'il a été cueilli de manière intense jusque dans les années 80 et que sa population a beaucoup diminué, l'ail des bois a été désigné espèce vulnérable par le Gouvernement du Québec. Étant donné son statut, il est interdit de récolter de grandes quantités d'ail des bois ou d'en faire le commerce. La cueillette maximale est de 50 bulbes

par année par individu. Les agents de conservation de la faune saisissent les bulbes cueillis en trop et peuvent imposer des amendes d'un minimum de 500 $ augmentant de 100 $ pour chaque tranche de 100 bulbes excédants 500.

L'ail des bois n'a pas pu être répertorié, car elle meurt durant l'été alors que l'inventaire s'est fait en automne. Étant donné l'importance des érablières sur le territoire, il n'est pas impossible qu'il y en ait.

Eau d'érable

Les érablières constituent approximativement 21 % du territoire et des grandes parties de celles-ci sont déjà exploitées par un acériculteur (Carte 7). De nouveaux permis pour l'exploitation des érablières en forêt publique ne seront pas émis pour le printemps 2011 et les possibilités restent faibles pour les années qui suivent. Cet élément, ainsi que la nouvelle réglementation concernant la mise en marché du sirop, réduisent la possibilité d'exploiter le potentiel acéricole dans un avenir rapproché sur les terres publiques de Marston-Canton. Par contre, des travaux sylvicoles, appelés coupes de jardinage acérico-forestier, sont réalisés dans les érablières à potentiel acéricole non-entaillées du territoire public de Marston-Canton avec comme objectif premier de conserver ce potentiel.

Tableau 3.4 Nombre d'entailles dans la région de l'Estrie.

Territoires visés	Nombre d'acériculteurs	Nombre d'entailles	Proportion du nombre d'entailles des territoires visés par rapport à l'Estrie
Territoire public de Marston-Canton	1	-	-
Municipalité Marston-Canton	10	99 500	2 %
MRC du Granit	445	4 171 742	67 %
Région de l'Estrie	826	6 177 193	100 %

Source : Marie-Josée Lepage, MAPAQ Lac Mégantic.

Le développement d'activités reliées à l'histoire de l'acériculture pourrait être envisagé. Plusieurs érablières de la municipalité de Marston-Canton et de la MRC sont exploitées depuis longtemps et représentent une source importante de retombées économiques pour la région. L'exploitation acéricole a évolué au fil des années et il s'avérerait intéressant de partager ce savoir en présentant les différentes techniques de la récolte d'eau d'érable pratiquées autrefois.

Piste de développement	*Exploitation acéricole : touristique, volet éducatif et commercial*

If du Canada

Source : Wikipédia

L'if du Canada est un arbuste de sous-bois récolté pour sa forte teneur en paclitaxel. Cette molécule est utilisée en médecine pour le traitement de certains cancers.

L'if du Canada pousse habituellement dans les forêts feuillues ou mélangées à dominance de bouleaux, de peupliers, d'érables ou de sapins. On peut le retrouver aussi dans plusieurs autres types de peuplements forestiers et même dans des coupes récentes (UPA, 2005).

La présence de l'if du Canada n'a pas été notée lors de l'inventaire, mais il pourrait quand même y en avoir. Ainsi, leur récolte ne serait pas soutenable. Par contre, les nombreuses érablières présentes sur le territoire permettraient d'en faire la culture. Un permis délivré par le MRNF est nécessaire afin de récolter ou de cultiver l'if du Canada sur les terres publiques.

Ginseng à cinq folioles

Le ginseng à cinq folioles est une plante qui pousse à l'état naturel au Québec. Sa récolte excessive a grandement réduit ses populations. Elle a maintenant le statut de menacée par le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Au niveau fédéral, elle a le statut d'espèce en voie de disparition depuis 2000.

Source : Danielle Charron

La racine de cette plante est consommée pour ses propriétés particulières telles que la réduction de la fatigue et du stress ainsi que le renforcement du système immunitaire. Le ginseng est particulièrement prisé des Asiatiques qui consomment près de 95 % de la production canadienne (UPA, 2005).

Le ginseng qui pousse à l'état naturel au Québec est une espèce menacée, il est donc interdit de le cueillir pour le commercialiser. Par contre, on peut cultiver le ginseng en champ ou de façon semi-naturelle.

Il y a quelques années, les racines de ginseng séchées cultivées en champ se vendaient entre 100 $ et 300 $ la livre. Ce prix élevé a contribué à faire de la culture du ginseng en champ une activité en pleine croissance. Par contre, une récente chute des prix a sérieusement entamé la rentabilité de cette activité (Nadeau, 2003).

La culture semi-naturelle en forêt reste, pour sa part, une activité relativement lucrative. Cette culture se pratique dans les érablières du sud du Québec qui constituent l'habitat naturel du ginseng. Le ginseng cultivé en forêt a une bonne valeur sur le marché puisqu'il se rapproche du ginseng naturel en apparence et en qualité. Par contre, la culture doit se faire sur de petites superficies afin de prévenir l'apparition de maladies qui sont particulièrement dommageables pour

le ginseng. Le ginseng à cinq folioles peut être cueilli huit à dix ans après sa plantation. Une étude estimait en 2003 qu'avec un investissement de 750 $ pour l'achat des semences et 825 heures de travail réparties sur 9 ans, il serait possible d'obtenir un profit net d'environ 14 000 $ lors de la vente des racines. Il faut considérer que les prix de vente des racines sont variables selon la qualité et l'aspect de la racine ainsi que l'état du marché mondial (Nadeau, 2003).

Le ginseng à cinq folioles n'a pas été observé lors des inventaires. Cependant, l'on ne peut exclure la possibilité de trouver du ginseng sur le territoire public. De plus, puisque le territoire est composé en grande partie d'érablières, il serait possible d'effectuer la culture du ginseng dans ces peuplements. En effet, cette production peut représenter un revenu d'appoint intéressant dans la mesure où les plants ne seront pas endommagés ou subtilisés avant maturité.

La culture du ginseng à cinq folioles nécessite un sol riche, peu acide et bien drainé. Avant d'entreprendre la réalisation d'un projet de culture, il est nécessaire d'échantillonner les sols des sites propices au ginseng. De plus, des démarches auprès du MRNF sont nécessaires afin d'obtenir les permissions requises. Puisque cette culture est fragile et nécessite des investissements importants, cette piste de développement n'est pas retenue.

Pour plus d'informations sur le ginseng et sa culture, on peut consulter le *Guide sur la culture du ginseng en milieu forestier.*

Piste de développement	*Culture du ginseng*

Bouleau à papier

Le bouleau habite une variété d'habitats avec une préférence pour les sols secs. Sa sève peut être prélevée afin d'en faire un sirop comme pour le sirop d'érable. Il en faut par contre une plus grande quantité : 100 L pour 1L de sirop de bouleau contrairement à 40 L pour le sirop d'érable. On peut aussi produire de l'alcool.

En plus de sa valeur nutritive, le bouleau est aussi recherché à des fins pharmaceutiques. Son écorce contient de la bétuline et de l'acide bétulinique qui ont des propriétés antitumorales et antivirales. En plus de son écorce, ses feuilles, ses bourgeons et ses fleurs peuvent être utilisés en tisane ou en lotion pour les cheveux. Ils sont reconnus pour leurs effets diurétiques, anti-inflammatoires, toniques et dépuratifs (Poulin, A. et R. Fortin, 2010) .

Les produits du bouleau sont de plus en plus demandés et le marché est en pleine expansion. Il existe quelques peuplements purs de bouleaux à papier sur le territoire : ils sont principalement concentrés autour du lac à Jos-Gilbert (Carte 6 et 7).

Piste de développement	*Exploitation des produits forestiers non ligneux*

3.3 RESSOURCES FAUNIQUES

Au Québec, la faune constitue une ressource importante et les retombées économiques qui y sont associées sont considérables, en particulier celles reliées à la chasse et à la pêche. On observe aussi une popularité grandissante des activités fauniques sans prélèvement tel que l'observation. Le maintien des populations des différentes espèces est également important notamment pour la biodiversité et la chaîne alimentaire.

La présence d'une espèce animale sur un territoire donné dépend en grande partie de la qualité et de la disponibilité de son habitat. L'habitat d'un animal rassemble tous les éléments qui lui sont nécessaires pour compléter son cycle vital : nourriture, abri et aire de reproduction. La superficie de l'habitat pourra être plus ou moins grande selon la capacité de l'animal à se déplacer.

Les espèces fauniques étudiées ont été sélectionnées selon leur importance en nombre ainsi que l'importance des retombées économiques qu'elles peuvent engendrer.

3.3.1 Mammifères

Un bref survol des mammifères présents sur le territoire a été réalisé dans le cadre de ce projet. Des indices tels que les traces, les fèces, les cris et l'observation visuelle ont été relevés lors de l'inventaire. En plus des espèces ciblées à l'étude, il est possible de confirmer la présence de porcs-épics, de ratons-laveurs, d'écureuils roux, de castors et de coyotes. Étant donné la présence potentielle de certaines espèces fauniques privilégiées par les trappeurs, il pourrait s'avérer intéressant de développer la trappe (Prescott et Richard, 1996). Cependant, il semblerait que la trappe soit une activité déjà pratiquée sur le territoire public.

Piste de développement	*Développer le piégeage*

Les principales caractéristiques de l'habitat des différentes espèces étudiées ont été relevées sur le terrain. Ainsi, l'étude de terrain a été utilisée pour créer les cartes de la distribution potentielle d'habitat des espèces étudiées.

Orignal

Habitat et alimentation de l'orignal

L'orignal constitue, sans doute, avec le cerf de Virginie, l'une des espèces les plus convoitées par les chasseurs du Québec. Dans la région, les retombées économiques reliées à la chasse à l'orignal sont importantes. L'utilisation du territoire forestier doit donc prendre en considération la présence de cette espèce et la qualité de son habitat.

Un grand mammifère comme l'orignal peut se déplacer sur plusieurs dizaines de kilomètres carrés pour combler tous ses besoins. Son domaine vital est donc composé d'un ensemble de peuplements forestiers fournissant chacun une part des ressources nécessaires à sa survie. La grandeur de son domaine vital est directement liée à l'hétérogénéité des peuplements forestiers du territoire (Samson et coll., 2002).

L'alimentation et l'habitat de l'orignal varient selon les saisons. Durant l'été, le bilan nutritionnel de l'orignal est positif, car il y a une abondance d'essences feuillues et d'autres aliments riches en sels minéraux comme les plantes aquatiques. Pour se protéger des températures élevées, les orignaux utilisent des peuplements forestiers denses et frais.

La qualité nutritive de la végétation diminue graduellement tout au long de la belle saison, le contenu en fibres augmente dans la plante et, par conséquent, le contenu en protéines diminue. À l'automne, après le rut, le régime alimentaire de l'orignal comprend principalement des ramilles et des bourgeons des mêmes espèces feuillues qui ont été consommées durant la saison estivale, en plus du sapin baumier.

Source : Wikipédia

En hiver, l'orignal recherche des strates arbustives dominées par les essences feuillues pour se nourrir ainsi qu'une régénération résineuse assez haute pour se camoufler. On retrouve ce type de végétation dans les coupes forestières âgées de dix à vingt ans. Au début de l'hiver, l'orignal fréquente des peuplements, plus ou moins denses, riches en ramilles feuillues. Toutefois, plus l'hiver avance, plus le couvert d'abri devient important. Ainsi, à la fin de l'hiver, 60 % de l'aire du ravage est constitué de résineux de 10 m et plus, comparativement à 10 % au début de l'hiver. L'orignal se retire sous ce couvert de résineux denses (sapins, épinettes blanches), car ce type de peuplement favorise une accumulation plus faible de neige au sol. Étant plus vulnérable à la prédation lorsque l'épaisseur de neige dépasse 75 cm, l'orignal a tout intérêt à se réfugier dans ces peuplements où il peut minimiser ses dépenses énergétiques tout en restant à proximité d'aires de broutage (Samson et coll., 2002).

Habitat de l'orignal sur le territoire public de Marston-Canton

Selon l'étude du terrain, approximativement 35 % du territoire pourrait être utilisé par l'orignal. La présence d'abri et de nourriture est bien distribuée sur le

territoire et en alternance, ce qui permet de conclure que le territoire public offre un bon habitat pour l'espèce (Carte 8).

Activités de prélèvement

Actuellement, il n'y a pas de chasse à l'orignal sur le territoire de Marston-Canton. Les chasseurs n'ont pas noté de population assez importante pour s'y investir. De plus, étant donné la grande densité d'orignaux du côté américain, les chasseurs de la région préfèrent chasser l'orignal en bordure de la frontière avec les États-Unis.

Situation de l'orignal sur le territoire public de Marston-Canton

Malgré le bon potentiel d'habitat observé, les données d'inventaire laissent croire qu'il y a peu d'orignaux sur le territoire public de Marston-Canton. Des indices de présence d'orignaux ont été prélevés à quelques endroits seulement.

Cerf de Virginie

Habitat et alimentation

Le cerf de Virginie, communément appelé chevreuil, est un animal possédant une grande capacité d'adaptation. On le retrouve autant en milieu forestier qu'en milieu agro-forestier, où il sait profiter de la manne de plantes herbacées produites en champs. De fait, le cerf de Virginie peut fréquenter des milieux très différents pourvu qu'il y trouve une végétation feuillue ou herbacée à brouter ainsi qu'un couvert de protection. Cette grande adaptabilité lui permet d'être présent partout en Amérique du Nord. Le Québec représente la limite nord de l'aire de distribution du cerf de Virginie. Celle-ci est limitée par les basses températures ainsi que par l'épaisseur de la couche de neige (Paulette, 1997).

Durant la saison estivale, le cerf de Virginie n'éprouve aucun problème pour sa subsistance, car la nourriture est abondante. Il se nourrit alors de plantes herbacées, d'arbustes, d'arbres feuillus et de fruits de toutes sortes. Selon la disponibilité de la nourriture, le cerf utilise tout le couvert forestier et même les

champs agricoles pourvu qu'un couvert de fuite d'au moins deux mètres de haut soit à proximité (Paulette, 1997).

L'hiver est une saison particulièrement difficile pour le cerf de Virginie. Il dépense beaucoup de calories à marcher dans une neige épaisse pour trouver une nourriture significativement moins riche que celle qu'il se procure en été. De plus, les basses températures le forcent à dépenser beaucoup d'énergie pour se réchauffer. Lorsque le déficit d'énergie devient trop grand, les cerfs commencent à se regrouper dans les ravages. Dans ces sites bénéficiant d'un climat légèrement plus clément, les cerfs profitent d'un réseau de sentiers et d'un couvert de protection qui leur permettent d'économiser de l'énergie et de fuir plus rapidement à la vue d'un prédateur (Désy, 2002).

Les éléments importants d'un ravage sont donc :

- Un abri hivernal offert par un couvert de résineux;
- Une nourriture abondante provenant de la strate arbustive ;
- Un entremêlement adéquat entre l'abri et la nourriture (Désy 2002).

Habitat du cerf de Virginie sur le territoire public de Marston-Canton

Les données d'inventaire ont permis de conclure qu'environ 70 % des peuplements pourraient être utilisés par le cerf soit comme abri et/ou nourriture durant la saison hivernale. Au printemps, en été et à l'automne, les cerfs sont abondants un peu partout. Malgré le grand pourcentage de potentiel d'habitat, l'abri pour le cerf est le moins abondant, il est même déficient. Les abris sont principalement les sapinières à sapin, les plantations d'épinettes, les cédrières et les sapinières à bouleau jaune. Les peuplements offrant à la fois l'abri et la nourriture sont entre autres localisés près de la rivière Victoria. Ce type d'habitat est en faible quantité sur le territoire. Ce sont essentiellement les peuplements offrant une source de nourriture hivernale qui abondent sur le

territoire. Même si 35 % des peuplements offrent une des composantes essentielles pour créer l'habitat du cerf et que la distribution des composantes est bien répartie sur le territoire, la lacune d'habitat d'abri hivernale en fait un territoire de faible valeur pour le cerf de Virginie en hiver (Carte 9).

Activité de prélèvement

Le cerf de Virginie est présent en abondance au Québec, et ce jusqu'aux limites de l'Abitibi. Son expansion rapide cause cependant des dommages notables comme l'augmentation des accidents routiers, l'augmentation des dommages aux productions agricoles et aux milieux naturels. La chasse est actuellement le seul moyen de contrôle de l'homme sur les populations de cerfs de Virginie.

Il est difficile de dire avec précision le nombre de chasseurs qui chassent sur le territoire public de Marston-Canton puisque les chasseurs n'ont pas à obtenir de droit d'accès. Il n'y a actuellement aucune chasse organisée (club de chasse) sur le territoire. Il est également difficile de connaître le nombre de cerfs récoltés par année sur le territoire. Cependant, neuf caches ont été localisées et semblent encore être utilisées. Selon les Marston-Cantonnais, il y en aurait d'autres sur le territoire. Les inventaires effectués permettent cependant de croire que le territoire serait un site propice à la chasse au cerf de Virginie (Carte 15).

Situation du cerf de Virginie sur le territoire public de Marston-Canton

L'inventaire automnal démontre l'abondance de cerfs de Virginie sur le territoire public de Marston-Canton. D'après les inventaires, plusieurs peuplements présentent des indices de cerfs de Virginie (traces, fèces, cris, observations). De plus, plusieurs parcelles contiennent plus d'un indice. Selon le MRNF, depuis 2006 aucun ravage de cerfs de Virginie n'est présent sur le territoire. Le potentiel d'habitat hivernal étudié qui est de faible qualité justifie la non-potentialité de ravage de cerfs de Virginie pour ce secteur.

Ours noir

Habitat et alimentation

L'habitat de l'ours noir varie selon les saisons en fonction de ses besoins nutritionnels. Au printemps, alors que la nourriture est peu disponible, l'ours noir fréquente les milieux humides et les milieux perturbés, à la recherche de jeunes feuilles de bouleau ou de peuplier. Il mange aussi des graminées et des insectes. Durant l'été, alors que les petits fruits abondent, l'ours noir se retrouve dans les forêts perturbées par les brûlis, les coupes forestières et les insectes. À l'automne, il parcourt principalement les forêts de feuillus matures à la recherche de noix qui l'aideront à constituer des réserves pour l'hiver. Il se nourrit à l'occasion de charognes et de petits mammifères (Demers, 2000; Kolenosky, 1992).

Source : Wikipédia

L'ours noir est une espèce à la fois chassée et piégée. Au Québec, on comptait, en 2010, 4 769 ours tués, dont 1381 par des chasseurs non-résidents. En Estrie, dans la zone de chasse 04 qui inclut le territoire public de Marston-Canton, 107 ours ont été récoltés, dont 91 par la chasse et 16 par le piégeage. Ces ours ont tous été récoltés par des chasseurs ou des trappeurs résidents du Québec (MRNF, 2010).

Habitat et situation de l'ours noir sur le territoire public de Marston-Canton

Les valeurs recueillies sur le terrain indiquent le potentiel d'habitat pour l'ours noir de certains peuplements. Les secteurs de coupe à blanc avec petits fruits, ainsi que les érablières, les bétulaies blanches et les bétulaies à peuplier où poussent plusieurs petits fruits pourraient procurer des habitats propices pour l'ours noir durant l'été. La chasse à l'ours ne semble pas être pratiquée présentement sur le territoire public.

Lièvre d'Amérique

Le lièvre d'Amérique est présent partout au Québec, des forêts du sud jusqu'au nord de la province. Tout comme la gélinotte huppée, le lièvre est un petit gibier très recherché par les chasseurs qui en récoltent plus d'un million et demi chaque année, soit par la chasse, soit par le piégeage. Ces activités ne sont pas considérées comme des facteurs de mortalité importants chez le lièvre. Cependant, la forte prédation que subit cette espèce ne permet qu'à environ 11 % de la population d'atteindre l'âge d'un an (Ferron, Couture; Lemay, 1996).

Habitat et alimentation

Le lièvre utilise un territoire relativement restreint d'environ 0,5 à 6 ha composé essentiellement d'un couvert d'abri très dense. Durant la période estivale, le lièvre vit partout où il y a un couvert dense à proximité. C'est surtout la qualité de l'habitat d'hiver qui limite la densité de lièvres dans un secteur. La composition de cet habitat se résume à de jeunes résineux denses, de deux à cinq mètres de hauteur, servant de couvert, ainsi que de jeunes feuillus de moins de trois mètres servant à l'alimentation. Les peuplements d'abri et de nourriture peuvent être entremêlés ou tout simplement se retrouver à proximité les uns des autres. En hiver, le lièvre se nourrit de ramilles d'érable à épis, d'érable rouge, de hart rouge, de bouleau, de viorne, de saule, d'amélanchier, de tremble et de cèdre (Ferron, Couture; Lemay, 1996).

La grandeur du domaine vital du lièvre varie en fonction de la qualité de l'habitat. Plus l'habitat est diversifié, moins le territoire est grand. Dans ces conditions optimales, le lièvre profite d'une nourriture riche près de son couvert de protection, ce qui lui permet de limiter ses déplacements. Au contraire, le domaine vital est plus grand dans un habitat homogène comme la pessière noire qui est caractérisée par la présence presque exclusive de conifères. Dans ce cas, le lièvre doit parcourir de plus grandes distances pour combler ses besoins en nourriture tout en demeurant dans un couvert d'abri suffisamment dense. Pour favoriser des densités élevées de lièvres, il faut que les éléments qui

lui sont essentiels soient regroupés à l'intérieur d'une superficie de deux à trois hectares (Ferron, Couture; Lemay, 1996).

Idéalement, sur une superficie d'aménagement pour le lièvre, le quart devrait offrir un couvert de protection constitué par des peuplements résineux de sapins ou d'épinettes. Ces peuplements devraient être âgés de 10 à 30 ans et posséder une hauteur comprise entre deux et cinq mètres. D'autres peuplements, comme les jeunes cédrières, peuvent procurer un excellent couvert de protection pour le lièvre d'Amérique.

En été, il est important que 10 % de la superficie du territoire offre une strate herbacée pour répondre aux besoins nutritifs du lièvre. Cette zone peut être aménagée le long des routes, des sentiers ou tout simplement en créant des ouvertures de 0,2 ha dans la forêt, à raison d'une ouverture par deux hectares afin de favoriser les jeunes pousses nutritives.

Pendant l'hiver, environ 15 à 25 % de la superficie doit être constituée d'une régénération de moins de deux mètres de hauteur qui fournira au lièvre la nourriture nécessaire. Il est à noter que cette partie de l'habitat fournit de la nourriture en hiver, mais lui sert aussi d'abri pendant l'été et même une partie de l'automne.

Le lièvre utilise souvent les peuplements de plus de 30 ans pour se déplacer entre les sites d'alimentation et de protection.

Habitat et situation du lièvre sur le territoire public de Marston-Canton

Les inventaires indiquent que 35 % du territoire public de Marston-Canton présente une des caractéristiques (potentiel d'abri ou de nourriture) de l'habitat du lièvre. Ce potentiel d'habitat était justifié par l'observation de certains indices de leur présence dans ces peuplements intéressants pour le lièvre. Cependant, la carence de jeunes peuplements résineux denses, principal habitat d'hiver du lièvre, explique en partie que le potentiel d'habitat du lièvre soit faible (Carte 10).

Bien qu'il n'existe pas de données à ce sujet, il semble que la chasse au petit gibier soit pratiquée sur le territoire public de Marston-Canton. Il serait intéressant de promouvoir la chasse au petit gibier sur le territoire public, en particulier auprès des clientèles de chasseurs peu intéressés à la chasse au gros gibier et surtout auprès des jeunes pour assurer une relève de chasseur. De petits territoires de chasse pourraient être organisés dans des endroits peu développés.

Piste de développement	*Chasse au petit gibier*

Le castor

Pendant des siècles, le castor a été le centre d'intérêt du commerce des fourrures. Au début du vingtième siècle, le commerce des peaux de castor chute. La surexploitation a réduit considérablement la densité de la population, mais, en plus, la mode des chapeaux de castor est révolue. Depuis, grâce à des mesures de conservation adéquates et à de nouvelles techniques de gestion, les populations de castors se sont reconstituées et sont même devenues très prospères. Le castor est le plus gros rongeur et le seul représentant de la famille des castoridés en Amérique du Nord. Ce mammifère semi-aquatique se retrouve de la frontière du Mexique jusqu'en Alaska ainsi que partout au Québec, à l'exception du Grand Nord (Fortin et coll., 2001).

Habitat et alimentation

Le castor fréquente les divers habitats aquatiques du milieu forestier. Il préfère les étangs, les petits lacs aux fonds vaseux ou terreux, les cours d'eau lents et sinueux ainsi que les canaux d'irrigation. Le milieu aquatique lui sert d'abri et de refuge contre les prédateurs tandis que le milieu terrestre lui procure la nourriture et les matériaux nécessaires à la construction de sa hutte et de son barrage. Un habitat favorable à la présence de castors est caractérisé par des niveaux d'eau stables, un terrain à faible pente, des rives recouvertes d'essences feuillues et d'un substrat de terre meuble.

Le castor est exclusivement végétarien et préfère consommer le peuplier faux-tremble. Il se nourrit aussi de saules, de bouleaux, d'aulnes, de sorbiers, de cerisiers et d'érables. Le castor mange l'écorce, les feuilles, les ramilles et les bourgeons de ces essences. Les résineux ne sont pas utilisés par le castor sauf en cas de famine.

Le castor vit généralement dans une hutte semi-immergée faite de branches et de boue. Cette hutte est aménagée dans un étang que le castor a créé en construisant un barrage sur un cours d'eau. La hutte comprend une ou plusieurs entrées submergées, une chambre principale, dont le plancher est situé au-dessus du niveau de l'eau ainsi qu'un trou d'aération. Le castor peut aussi construire un terrier sur les rives d'un cours d'eau. Afin d'atteindre plus facilement sa nourriture, il creuse des canaux d'abattage qui se dirigent vers la forêt.

À l'automne, le castor emmagasine des réserves de nourriture constituées d'amas de branches qu'il conservera non loin de la hutte et qui servira pendant toute la période hivernale alors que l'eau en surface de l'étang est gelée.

La construction de barrages et la formation d'un étang peuvent avoir plusieurs impacts sur le milieu.

Impacts positifs :

- Régularisation du débit des cours d'eau;
- Sédimentation et filtration des polluants;
- Augmentation de la biodiversité autour de l'étang.

Impacts négatifs :

- Inondation de peuplements forestiers;
- Dommages aux routes et aux bâtiments;
- Dommages aux arbres.

L'aménagement forestier et le castor

Les coupes sont favorables au développement de l'habitat du castor, car elles amènent la régénération de feuillus intolérants qui constituent la majeure partie de son régime alimentaire. Cependant, les dégagements de plantation et les

éclaircies pré-commerciales favorisant les résineux lui sont défavorables, surtout à proximité des cours d'eau, car elles font disparaître les espèces qui servent de nourriture au castor.

Modes d'intervention

Il est possible d'intervenir efficacement lorsque le castor cause des dommages. Dans certains cas, le prélèvement est nécessaire, mais cette technique demeure un moyen efficace seulement à court terme, car les castors auront tôt fait de se réapproprier le site. Le moyen le plus efficace pour faire face au castor est la prévention. Pour éviter les dommages causés par la construction de barrages de castors, on évitera de planifier des travaux aux endroits où les castors sont susceptibles de s'établir. Lorsque, malgré une bonne planification, on a quand même à composer avec la présence des castors, il est important de connaître les principaux modes de contrôle et de prévention.

- *Le pré-barrage*
  Cette méthode consiste à prévoir un pré-barrage lors de la construction d'un ponceau sur une route dans une zone à risque (cours d'eau, terrain plat, peuplement de peupliers faux-trembles.) Le pré-barrage, construit à partir de roches à environ cinq mètres du ponceau, permet de créer un site favorable à l'établissement d'un barrage éloigné de la route et de diminuer ainsi les risques de dommages. On peut réduire les coûts du pré-barrage en le construisant en même temps que le ponceau.

- *Grillage à ponceau*
  Un grillage métallique, en forme de cage ou de cylindre, installé à l'extrémité amont d'un ponceau, décourage le castor d'y construire son barrage. Relativement peu coûteuse, cette méthode demande par contre un entretien régulier.

- *Structures de contrôle du niveau de l'eau*
  Les structures de contrôle du niveau de l'eau peuvent être utilisées afin de stabiliser le niveau de l'eau d'un étang ou d'un lac. Ces structures fonctionnent toutes sur le même principe : un tuyau, protégé par un grillage, traverse le barrage et évacue le surplus d'eau jusqu'au niveau

désiré. Elles permettent souvent de garder les castors sur un territoire tout en limitant les dommages qu'ils causent.

Il est important de garantir l'entretien et le suivi de ces structures afin d'assurer leur efficacité à long terme.

Pour avoir plus d'information sur les modes d'intervention ou de prévention des dommages reliés à la présence du castor, le *Guide d'aménagement et de gestion du territoire utilisé par le castor au Québec* est un incontournable comme référence sur le sujet.

Situation du castor sur le territoire public de Marston-Canton

À Marston-Canton, la population de castor semble bien présente grâce aux nombreux plans d'eau et grâce à la présence des peuplements favorables à leur développement (Carte 13).

Afin de réduire les dommages causés par le castor sur le territoire, on pourra planifier l'aménagement de nouveaux chemins en évitant les secteurs problématiques identifiés sur la Carte 13 et installer des grillages à ponceau sur les sites les plus problématiques. Ceci permettrait de réduire les frais ainsi que les pertes encourues à cause du castor. De plus, afin de mieux contrôler la population, un trappeur pourrait être spécifiquement attitré à la gestion du castor sur le territoire de Marston-Canton.

3.3.2 Avifaune

L'avifaune rassemble tous les oiseaux, du moineau domestique au grand-duc, en passant par le canard colvert. On les retrouve dans une grande variété de milieux, et ce, à tout moment de l'année. L'observation des oiseaux est une activité de plus en plus populaire et les membres de nombreux clubs d'ornithologie sillonnent les forêts du Québec à la recherche des plus beaux spécimens.

Même si aucun inventaire ornithologique systématique n'a été réalisé sur le territoire, 24 espèces ont été identifiées lors de l'inventaire des peuplements. Cette information ne permet par contre pas d'infirmer la présence d'une espèce sur le territoire.

La variété d'habitats ainsi que la présence de nombreux plans d'eau font du territoire public de Marston-Canton un endroit propice à la présence d'une grande diversité d'espèces d'oiseaux. Grâce entre autres aux différents milieux aquatiques, il est possible d'accueillir une diversité d'oiseaux aquatique dont la sauvagine (Carte 14). Des observations d'oiseaux sur le territoire, trois espèces aquatiques ont été notées : le grand héron, le canard branchu et le canard noir. Les autres espèces d'oiseaux observés sont essentiellement forestières.

À la suite d'un inventaire approfondi, il serait possible de réaliser une fiche ou un feuillet des oiseaux observés sur le territoire et leurs habitats. Ces informations, une fois connues et présentées, pourraient attirer les membres des clubs d'ornithologie des grands centres. Notons d'ailleurs l'implantation d'un club d'ornithologie à Lac-Mégantic, ce qui en ferait une destination privilégiée. De plus, dans un rayon inférieur à 100 km, on compte trois autres clubs d'ornithologie : la Société du loisir ornithologique de l'Estrie, le Club des ornithologues de la région de l'Amiante et le Groupe des ornithologues de Beauce-Etchemin.

Tableau 3.5 Espèces d'oiseaux observées sur le territoire public de Marston-Canton *

Espèces	
1— Gélinotte huppée	13— Merle d'Amérique
2— Grand corbeau	14— Jaseur d'Amérique
3— Sittelle à poitrine rousse	15— Chardonneret jaune
4— Pic maculé	16— Roitelet à couronne rubis
5— Pic chevelu	17— Petite buse
6— Pic flamboyant	18— Buse à queue rousse
7— Grand pic	19— Mésange à tête brune
8— Bruant à gorge blanche	20— Canard branchu
9— Geai bleu	21— Canard noir
10— Mésange à tête noire	22— Paruline bleue
11— Grimpereau brun	23— Mésangeai du Canada
12— Roitelet à couronne dorée	24— Grand héron

* Les inventaires ont été effectués en automne : ce qui explique le faible nombre d'oiseaux observés.

Piste de développement	*Circuit d'interprétation ornithologique*

Bécasse d'Amérique

La bécasse est un oiseau peu connu des chasseurs de petits gibiers du Québec, mais très recherchée par les chasseurs européens. Ceux-ci n'hésitent pas à parcourir des milliers de kilomètres et à dépenser des sommes d'argent importantes afin de chasser ce petit oiseau aux comportements particuliers.

Source : Wikipédia

Habitat et alimentation

L'habitat de la bécasse se compose essentiellement de 5 types de milieux qui doivent tous être présents pour qu'une population s'établisse (Ferron, J. et coll., 1996).

- L'**habitat de reproduction**, utilisé au printemps, est une clairière dans une jeune forêt, une friche ou une coupe forestière récente issue d'une forêt feuillue. Ces espaces ouverts permettent au mâle d'effectuer sa parade.
- L'**habitat de nidification** est caractérisé par une strate herbacée relativement dense et un bon couvert de protection offerte par la strate arbustive.
- Pour l'**élevage** de ses petits, la bécasse a besoin d'une strate herbacée peu dense pour que les jeunes puissent se déplacer facilement, mais aussi d'un bon couvert de protection assuré par les arbustes.
- L'**habitat d'alimentation** de la bécasse est constitué de peuplements de jeunes aulnes ou de peupliers faux-trembles qui poussent sur un sol riche en vers de terre.
- La **nuit**, la bécasse utilise les terrains dégagés comme les champs en friche ou les clairières qui ressemblent à son habitat de reproduction.

Habitat et situation de la bécasse d'Amérique à Marston-Canton

Les inventaires montrent que les conditions forestières favorables à l'habitat de la bécasse sont très peu abondantes sur le territoire. Par contre, les critères d'habitats étant très limitants, on peut qualifier le territoire public de Marston-Canton de très bon territoire à bécasse. Ce sont essentiellement les aulnaies qui permettent d'offrir un bon potentiel d'habitat pour cette espèce. Aucun indice de bécasse n'a été observé lors des inventaires.

L'offre de forfait de chasse à la bécasse aux clientèles québécoises et européennes amène des retombées économiques intéressantes lorsque le milieu se prête bien à cette activité. Il semble qu'il y ait d'ailleurs un chasseur à la bécasse qui pratique l'activité sur le territoire. Ce type de chasse pourrait constituer une piste de développement intéressante.

Piste de développement	*Développer la chasse à la bécasse*

Gélinotte huppée

La gélinotte huppée, aussi nommée perdrix, est le petit gibier le plus recherché par les chasseurs du Québec. Bien que la population de gélinottes soit grandement exploitée, elle semble demeurer stable.

Habitat et alimentation

Source : Wikipédia

Le territoire des gélinottes huppées est relativement petit, mais il doit nécessairement inclure tous les éléments nécessaires à son cycle de vie.

Les mâles occupent des territoires de 2,5 à 4 ha qu'ils défendent jalousement. Le tronc d'arbre sur lequel ils tambourinent

est considéré comme le centre de leur territoire. Le mâle tambourine essentiellement pour attirer une femelle et informer les autres mâles de sa présence. Pour tambouriner, il utilise un perchoir, qui peut être une roche ou un tronc d'arbre tombé au sol, sur lequel il bat des ailes rapidement de manière à produire un battement très fort et sourd. Le site de tambourinage est un élément essentiel et devrait se retrouver dans un peuplement feuillu ou mélangé de 6 à 25 ans offrant un couvert dense pour protéger la gélinotte de la prédation aérienne, mais assez dégagé en sous-étage pour qu'elle puisse voir les prédateurs terrestres.

Les femelles utilisent un territoire allant jusqu'à 12 ha qui comporte des habitats caractéristiques pour chaque étape de leur cycle de vie. L'habitat de nidification est habituellement un peuplement feuillu bien dégagé qui permet à la femelle de voir les prédateurs de très loin. L'habitat d'élevage des poussins pour sa part est constitué de jeunes feuillus denses de 5 à 15 ans où les poussins sont à l'abri des prédateurs aériens (Ferron, J. et coll., 1996).

La gélinotte huppée se nourrit de préférence des bourgeons de trembles, mais aussi des bourgeons du bouleau jaune, du bouleau blanc, du cerisier, de l'aulne et du noisetier. Pour son alimentation, elle recherchera donc les forêts feuillues de trente ans et plus. À proximité des peuplements d'alimentation, on doit retrouver des résineux de trente ans et plus, à branches basses qui serviront d'abris.

En résumé, un habitat est favorable à la gélinotte lorsque l'on retrouve sur un territoire d'environ quatre hectares des peuplements de feuillus de lumière (trembles, bouleaux) d'âges variés ainsi qu'un abri de conifères.

Habitat et situation de la gélinotte huppée sur le territoire public de Marston-Canton

Selon les inventaires, approximativement 35 % du territoire présenterait une des caractéristiques de l'habitat de la gélinotte. L'inventaire a démontré la présence de peuplements favorables à la nidification, au site d'élevage et à un entremêlement entre l'abri et la nourriture. Cependant, le manque de sites de tambourinage et d'abri vient diminuer la qualité d'habitat qu'offre le territoire à

la gélinotte (Carte 11). L'intensité du prélèvement de gélinottes huppées est inconnue pour le territoire public de Marston-Canton.

3.3.3 Faune aquatique

Les éléments principaux qui caractérisent l'hydrographie du territoire public de Marston-Canton permettent d'offrir une multitude d'habitats aquatiques et variés. Un des milieux est entre autres un sanctuaire dont la pêche est interdite afin de préserver le milieu, c'est la rivière Victoria. Selon les données de la MRC il y aurait la truite mouchetée (ouananiche) et la truite arc-en-ciel dans ce cours d'eau.

Les informations obtenues auprès des pêcheurs de la région indiquent la présence potentielle pour la pêche dans les cours d'eau adjacents et il pourrait donc être intéressant de développer des activités pour inciter la population à pêcher sur le territoire (initiation à la pêche pour les enfants).

Piste de développement	*Activités de promotion de la pêche*

3.3.4 Amphibiens et reptiles

Aucun inventaire de reptile ou d'amphibien n'a été réalisé, mais les indices de leur présence auraient été notés s'ils avaient été observés.

3.3.5 Espèces en péril

Aucune espèce en péril n'a été observé sur le territoire, mais un inventaire plus approfondi ou simplement par la présence plus fréquente de visiteurs connaisseurs de la faune pourrait permettre de vérifier la présence de certaines espèces dites « en péril » sur le territoire public de Marston-Canton. Ainsi, si l'une d'entre elles niche sur le territoire, des programmes de protection peuvent être mis en place pour sauvegarder ces espèces en déclin.

La désignation au Canada des espèces en péril est la responsabilité du COSEPAC (Comité sur la situation des espèces en péril au Canada) sous la direction des ministères responsables de la faune du Canada et des provinces. Cet organisme attribue trois statuts aux espèces animales en péril. Ainsi, on désigne une espèce *en voie de disparition*, toute espèce exposée à une disparition ou à une extinction imminente. Une espèce *menacée* en est une si elle est susceptible de devenir en voie à la disparition, si les facteurs défavorables auxquels elle est exposée ne sont pas inversés. L'espèce *préoccupante* (anciennement *vulnérable*) signifie toute espèce qui est préoccupante à cause des caractéristiques qui la rendent particulièrement sensible aux activités humaines ou à certains phénomènes naturels. Sur la scène québécoise, le ministère des Ressources Naturelles et de la Faune (MRNF) élabore une liste des espèces en péril selon les statuts suivant : *ESDMV* : espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable. *Espèce menacée* : toute espèce dont la disparition est appréhendée et *Espèce vulnérable* : toute espèce dont la survie est précaire même si la disparition n'est pas appréhendée (AQGO, 2002).

Lors des inventaires, une attention particulière a été portée aux signes de présence des espèces en péril suivantes qui sont les plus susceptibles d'être présentes sur le territoire : le pygargue à tête blanche (l'aigle à tête blanche), l'épervier de Cooper, la buse à épaulettes, le dindon sauvage, le petit blongios, l'engoulevent bois-pourri, la tortue des bois, la tortue serpentine, la salamandre pourpre, la salamandre à 4 doigts, la salamandre pourpre et la grenouille des marais.

Pygargue à tête blanche

Situation de l'espèce au Canada et au Québec

À une certaine époque, l'utilisation de certains produits toxiques comme le DDT et l'abattage ont diminué considérablement les populations de pygargue à tête blanche. Aujourd'hui, l'abattage de cette espèce est interdit et l'usage des DDT est banni.

Source : Wikipédia

Actuellement, il y aurait approximativement 100 000 pygargues en Amérique du Nord. Le pygargue ayant profité de certaines mesures de rétablissement, les populations se portent de mieux en mieux. Au Québec, 70 territoires sont occupés pour la nidification. On retrouve 75 à 150 couples et, en moyenne, 5 nouveaux nids sont dénombrés par année. L'espèce est donc en expansion au Québec et se retrouve maintenant de l'extrémité sud jusqu'à la limite nord de la forêt boréale. Le pygargue garde par contre un **statut d'espèce vulnérable au Québec**, car on ne peut écarter tous les facteurs qui le menacent : la perte d'habitat, la villégiature, le dérangement par l'humain, les produits toxiques et la capture accidentelle dans les pièges des trappeurs. Heureusement, des zones de protection sont implantées afin de préserver les nids et leurs environs, en limitant la coupe et la villégiature. Sur les territoires publics, les normes sont appliquées par les gestionnaires de CAAF. Pour encourager les gestionnaires et les propriétaires de lots privés, des certificats de reconnaissance sont émis à ceux qui assurent la conservation de l'espèce (AQGO, 2002).

Habitat et alimentation

Afin d'assurer la survie de l'espèce, l'habitat de nidification doit être préservé. L'habitat de nidification du pygargue à tête blanche se situe dans les forêts matures bordant de vastes plans d'eau, tels que les grands lacs et les réservoirs. Il n'est pas inhabituel non plus de les voir à proximité de petit lacs ou de rivières. Le pygargue érige généralement son nid à moins de 200 m du bord de l'eau dans un grand arbre surplombant un milieu ouvert (Gauthier et Aubry, 1995).

Habitat et situation sur le territoire public de Marston-Canton

Sur le territoire de Marston-Canton, le faible débit de la rivière et la faible superficie des plans d'eau ne permettent pas au pygargue à tête blanche d'y vivre. Par contre, des nids de cet oiseau ont été observés au Lac Mégantic, un lac adjacent au territoire public qui est relié à la rivière Victoria. Il n'est donc pas improbable que le pygargue puisse être observé sur le site à l'étude. Les sites qui

s'y prêteraient le plus sont les érablières matures. Comme il serait peu probable que le pygargue niche sur le territoire de Marston-Canton, il ne serait donc pas justifié d'y aménager des sites de nidification. Cependant, l'observation du pygargue pourrait attirer des observateurs d'oiseaux sur le territoire.

Épervier de Cooper

Situation de l'espèce au Canada et au Québec

Alors que l'épervier de Cooper était classé ESDMV (espèce susceptible d'être menacée ou vulnérable) jusqu'en 2000 au Québec, il n'est plus considéré comme une espèce en péril depuis 2001 au Québec et depuis 1996 pour le Canada (AQGO, 2002).

Habitat et alimentation

L'épervier de Cooper se reproduit exclusivement dans l'extrême sud-ouest du Québec. Il s'alimente principalement de tamias, d'écureuils, de lapins, de petits oiseaux, de reptiles, d'amphibiens et d'insectes. Les nids d'épervier de Cooper sont souvent situés près d'un plan d'eau, dans les peuplements de chênes, de hêtres, d'érables, dans les sapinières et les peuplements mixtes où les arbres ont de 7 à 20 m de hauteur. Cet oiseau fréquente aussi de plus en plus les banlieues et les villes (Gauthier et Aubry, 1995).

Source : Wikipédia

Habitat et situation sur le territoire public de Marston-Canton

Aucune observation de l'épervier de Cooper n'a été relevée lors de l'étude du territoire. Cependant, il est probable que l'épervier de Cooper y niche puisqu'on y retrouve des érablières et des peuplements mixtes utilisés pour la nidification. La proximité de la rivière favorise également sa nidification. Aucune contrainte particulière ne l'empêcherait de s'installer sur le territoire public de Marston-Canton.

Buse à épaulettes

Situation de l'espèce au Canada et au Québec

La buse à épaulettes est n'est plus désignée comme une espèce préoccupante au Canada depuis 2006. Au Québec, elle n'est plus considérée comme une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable depuis 1996. Les effectifs de la population québécoise sont actuellement inconnus, mais on estime qu'il existe sans doute plusieurs centaines de couples. Au Canada, on estime qu'il existe environ 6 270 couples (COSEPAC, 2006). Les facteurs les plus limitatifs pour cette espèce sont : la perte d'habitat par les coupes forestières, la fragmentation des habitats et le dérangement par l'humain (AQGO, 2002).

Habitat et alimentation

La buse à épaulettes niche dans les forêts matures. Elle construit habituellement son nid dans les grands hêtres, les érables à sucre ou les bouleaux jaunes très matures (150 à 200 ans). Le nid est souvent à proximité d'un plan d'eau où les petits amphibiens et les petits mammifères abondent, lui procurant ainsi une bonne source de nourriture. Mis à part son site de nidification, cette buse occupe occasionnellement les sapinières à bouleaux

Source : Wikipédia

blancs et les bétulaies jaunes à sapin (Gauthier et Aubry, 1995).

Habitat et situation sur le territoire public de Marston-Canton

À la suite des inventaires, aucun indice ne laisse présumer la nidification de la buse à épaulettes. Les érablières pourraient, exceptionnellement, être utilisées par celle-ci.

Dindon sauvage

Situation de l'espèce au Canada et au Québec

Source : Wikipédia

Le dindon sauvage n'est en péril ni au Canada, ni au Québec. Par contre, son statut reste controversé. Abondant lors de l'arrivée des explorateurs européens, il est rapidement devenu le gibier le plus recherché. Ainsi, au Canada, la population a presque complètement disparu dans les années 1930 à cause d'une chasse trop intense. Depuis, la population a de nouveau augmenté grâce à deux facteurs principaux : la conversion de terres agricoles en habitats forestiers favorable au dindon et la mise en place de programme de réintroduction pour la chasse. Le Québec a décidé, en 1986, d'instaurer la chasse au dindon à la suite des observations de dindons sauvages près de la frontière américaine. Cette chasse a cependant été suspendue en 1989 à cause des pressions publiques. Les effectifs continuent actuellement de grimper, mais le sort du dindon demeure incertain. Le dindon sauvage n'a pas le statut d'espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable puisqu'il n'est pas considéré comme indigène à la province (AQGO, 2002).

Habitat et alimentation

L'habitat de nidification, composé de forêts de feuillus matures aux sous-bois dégagés, entrecoupés de terres agricoles, est l'élément le plus important pour

cette espèce aviaire. Pendant l'hiver, afin de se protéger des intempéries et des fortes accumulations de neige au sol, le dindon se tient dans les conifères comme les pins, les pruches et les thuyas. Le dindon survit difficilement dans les régions où la couverture de neige au sol atteint plus de 25 centimètres sur une période de plus de 30 jours, car elle limite l'accès aux peuplements d'alimentation. Cependant, lorsqu'il se trouve à proximité de champs agricoles, le dindon peut se rabattre sur les champs de maï s et les tas de fumier comme source de nourriture (Gauthier et Aubry, 1995).

Habitat et situation sur le territoire public de Marston-Canton

Les érablières matures aux sous-bois dégagés à proximité des terres agricoles constituent l'habitat de nidification par excellence du dindon sauvage. De plus, les cédrières permettent au dindon de s'abriter durant l'hiver. Bien qu'aucun indice n'ait été noté lors des inventaires, il est probable que le dindon sauvage habite le territoire. Des dindons sont régulièrement observés dans la région du Granit et même à Marston-Canton.

Il pourrait être souhaitable que le statut de l'espèce change, qu'un programme d'introduction ou de conservation soit mis sur pied dans le territoire public de Marston-Canton afin de mieux protéger cette espèce. Pour le moment, la présence de dindons sauvages pourrait attirer les amateurs d'oiseaux d'un peu partout au Québec à venir observer cette espèce que l'on retrouve seulement dans l'extrême sud-ouest de la province.

Petit blongios

Source : Wikipédia

Ce plus petit héron de l'Amérique du Nord est considéré comme une espèce vulnérable par le MRNF et menacée par le COSEPAC depuis avril 2009. Il habite les étangs de quenouilles, de roseaux ou de carex. Il est principalement menacé par la destruction de son habitat.

Engoulevent bois-pourri

Source : Eric C. Soehren

Cet oiseau de taille moyenne est une espèce désignée susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable par le MRNF et menacée par le COSEPAC depuis avril 2009. Il fréquente des peuplements de tous âges et de toutes sortes, mais comportant plusieurs petites ouvertures ou clairières. Il utilise aussi les champs et les pâturages. Il est souvent associé à des forêts de chênes ou de pins. Les causes de son déclin ne sont pas clairement identifiées, mais on suppose qu'il est principalement menacé par la destruction de son habitat et par la perte d'abondance d'insecte par les pesticides, les changements climatiques et la pollution.

Tortue des bois

Source : Wilfried Berns, Wikipédia

Cette tortue est une espèce vulnérable depuis 2005 par le MRNF et menacée depuis 2007 par le COSEPAC. Elle a été signalée dans plusieurs rivières en Estrie. Elle est l'espèce la plus terrestre du Québec. Elle est caractérisée par un cou et des pattes orangées. Elle se retrouve dans les forêts et les champs près de rivières à méandres. Elle fréquente aussi les aulnaies et les clairières en forêt. Elle est surtout menacée par la perte d'habitat, la mortalité causée par la machinerie agricole et par la récolte des œufs et des individus afin d'être animal de compagnie.

Tortue serpentine

Source : Mjbaker, Wikipédia

Elle est désignée préoccupante depuis 2008 par le COSEPAC. C'est la plus grosse tortue au Québec. Avec son bec crochu et ses longues griffes, elle semble venir du temps des dinosaures. Sa longue queue est ornée de plaques osseuses pointues. Elle fréquente les lacs, les rivières et les étangs où il y a une grande abondance de

végétation. Elle est particulièrement menacée par la perte d'habitat et la mortalité routière.

Couleuvre d'eau

Source : Badjoby, Wikipédia

Elle est susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable par le MRNF. C'est une grande couleuvre caractérisée par des bandes transversales foncées. Elle habite les lacs et les étangs ainsi que sur leurs rives là où la végétation est riche. Les étangs à castor sont particulièrement prisés. Elle est menacée par la perte d'habitat et l'abattage par des personnes qui la croient dangereuse.

Salamandre pourpre

Source : Wikipédia

Elle est désignée vulnérable depuis 2010 par le MRNF et préoccupante par le COSEPAC depuis 2002. Comme son nom le dit, elle est d'une couleur variant de saumon à brunâtre. Elle vit dans les Appalaches, les Adirondacks et les Montérégiennes. Elle fréquente les torrents rocheux et gravelés à l'eau claire. Elle préfère les ruisseaux en montagne avec des roches plates. Puisqu'elle vit dans des habitats aux caractéristiques spécifiques, elle est vulnérable à la coupe forestière et à la pollution.

Salamandre à 4 orteils

Elle est susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable par le MRNF. Elle est caractérisée par un ventre blanc parsemé de petites taches noires. Elle habite surtout les tourbières et les marécages à sphaignes. Elle fréquente aussi les

Source : Wikipédia

étangs et les forêts où il y a beaucoup de mousses. Elle est particulièrement menacée par les coupes forestières, l'exploitation de la tourbe et le drainage.

Grenouille des marais

Source : Jacob Ford, Wikipédia

Elle est susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable par le MRNF. Elle présente deux rangées de taches rectangulaires sur le dos. Elle est souvent confondue avec la grenouille léopard. Elle habite les forêts proches des étangs, des ruisseaux et des tourbières. Elle est menacée par la coupe forestière et la fragmentation d'habitat.

3.4 ÉLÉMENTS PARTICULIERS DU PAYSAGE

Bien plus qu'une considération esthétique, le paysage est une composante importante d'un territoire. Bien qu'il soit souvent difficile à définir et à cerner, le décor marque profondément celui qui y pratique une activité. Par exemple, les éléments définissant un sentier intéressant et agréable pour les randonneurs québécois sont : les points de vue, l'aspect naturel, le calme et la tranquillité (Zins Beauchesne et associés, 2001). Les adeptes d'une activité récréotouristique ont d'ailleurs plus tendance à retourner sur un site, si celui-ci offre des paysages intéressants.

Plusieurs interventions humaines peuvent dégrader la qualité d'un paysage : la coupe forestière sur de grandes superficies, la présence d'habitations ou de structures qui ne s'harmonisent pas avec le milieu, les plantations d'arbres en rangées, etc. Ces interventions, même si elles ne sont pas toujours dommageables pour l'environnement, laissent au visiteur un sentiment d'« artificiel » et de dégradation.

Le secteur sud du territoire public de Marston-Canton, particulièrement dans le secteur de la rivière Victoria et du Lac à Jos-Gilbert, est beau et diversifié. Il représente un atout pour le développement récréotouristique dont le succès repose en grande partie sur l'intégrité visuelle du territoire.

La section suivante décrit quelques éléments particuliers du paysage et des points d'intérêts, qu'ils soient aménagés ou d'origine naturelle.

3.4.1 La rivière Victoria

Au point de vue du récréotourisme, ce cours d'eau du territoire public de Marston-Canton présente un intérêt majeur. L'abondance de grosses roches dans la rivière et sa trajectoire sinueuse lui confère un attrait visuel important. De plus, les différents peuplements qui les bordent, dont les sapinières, présentent un beau décor. Par contre, la rivière est présentement inaccessible par des chemins publics. De plus, il est difficile de se déplacer en embarcation, même en canot ou en kayak. Enfin, la pêche y est interdite, car elle est un sanctuaire de poissons pour le Lac Mégantic.

3.4.2 Cours d'eau

Les ruisseaux qui parcourent le territoire offrent aussi de très beaux points de vue. Ils ont souvent parsemé de roches présentant ainsi des eaux vives. Ils sont alors un habitat potentiel pour la truite. La pêche est d'ailleurs permise dans ces ruisseaux. De plus, ils sont la source de nombreux étangs créés par les barrages qu'ont construits les castors. Cette diversification de milieux humides augmente la biodiversité présente sur le territoire.

3.4.3 Le Lac à Jos-Gilbert et son voisin

Ces deux lacs sont, avec la rivière Victoria, l'un des grands points d'intérêt du territoire. Outre leur beauté, la façon de les atteindre est peu commune. Ils sont surélevés, situés sur un plateau. Il faut donc monter pour rejoindre leurs berges. Ils sont aussi un milieu humide important pour la faune et la flore, un élément majeur pour la biodiversité.

Le lac situé tout près du Lac à Jos-Gilbert est encore plus beau avec son relief varié et les arbres morts penchant vers le lac. Un sentier pourrait relier les deux (voir Carte 15.B.).

3.4.4 Les érablières

Sur le territoire public, les érablières couvrent une grande superficie. Certaines de celles-ci sont matures et présentent de beaux grands arbres. De plus, à l'automne avec les belles couleurs des feuilles, cela en fait un endroit agréable à marcher. Leurs sous-bois sont souvent dégagés et présentent de nombreux framboisiers.

3.4.5 Les vestiges de maisons

Les traces des premiers colons de Marston-Canton sont encore visibles. À cette époque, le centre du village se trouvait en partie sur le territoire public. La présence du cimetière de Masboro Mills en fait foi. Ainsi, divers vestiges de maisons ont été trouvés (Carte 15.A). Cette présence s'inscrirait bien dans le cadre d'un circuit patrimonial relatant l'histoire de la municipalité.

Piste de développement	*Circuit patrimonial*

CHAPITRE 4 ACTIVITÉS RÉCRÉOTOURISTIQUES EXISTANTES ET POTENTIELLES

Outre ceux qui y travaillent, certaines personnes fréquentent le territoire public afin d'y pratiquer des activités récréatives liées à la nature : la chasse, la pêche et la motoneige. Les sections suivantes décrivent les activités existantes, les activités potentielles ainsi que les retombées économiques qui y sont associées.

4.1 LA CHASSE

Selon l'article 53 de la Loi sur les Terres du domaine de l'État, L.R.Q. c. T-8.1 Toute personne peut passer sur les terres du domaine de l'État, sauf dans la mesure prévue par une loi ou par un règlement du gouvernement.

Selon l'article 1.3 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune L.R.Q., chapitre C-61.1 Toute personne a le droit de chasser, de pêcher et de piéger, conformément à la loi.

Toujours selon les deux articles de loi cités ci-haut, tous peuvent chasser sur un territoire public « libre de statut » qui ne fait pas l'objet d'une entente particulière avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (*c.-à-d.* ZEC, pourvoirie, parc régional) ou avec un autre ministère (*c.-à-d.* parcs provincial et fédéral). Étant donné que le territoire public de Marston-Canton est dit « libre de statut », tous les chasseurs qui le désirent peuvent chasser sur le territoire dans la mesure où ils respectent la réglementation en vigueur dans la zone de chasse ainsi que les règles générales applicables sur les territoires publics. (Voir la section 5.3.1 pour plus d'informations sur les statuts applicables aux territoires publics.)

Il est difficile de connaître le nombre de chasseurs qui fréquentent le territoire public de Marston-Canton puisqu'il n'y a pas de mode d'enregistrement officiel.

Les caches permanentes actuellement en place sur le territoire public ne sont pas légalement permises. Par contre, comme dans plusieurs autres cas, elles sont tolérées à moins qu'une plainte formelle ne soit adressée au MRNF secteur territoire. Les permis de construction de caches pour des particuliers ne sont habituellement pas accordés dans les territoires dits « libres de statuts ». Pour

obtenir la permission d'installer des caches, le territoire public devrait être sous gestion faunique.

Les retombées économiques reliées à la chasse sont importantes. Au niveau régional, on estime que les adeptes de la chasse dépensent en moyenne 612 $ annuellement pour la pratique de leur activité. Dans l'Estrie, l'ensemble des chasseurs, québécois ou étrangers, qui pratique cette activité, dépense 14,2 M$ annuellement (Gouvernement du Québec, 2007).

Certaines activités pourraient être mises en place afin de s'assurer que la municipalité de Marston-Canton profite des retombées reliées à la chasse sur le territoire public. Ces activités sont décrites à la section 3.3. L'organisation de telles activités devra tenir compte de certaines contraintes :

- L'utilisation actuelle du territoire par les chasseurs et les retombées économiques qu'ils engendrent;
- les autres activités récréotouristiques sans prélèvement faunique.

Piste de développement	*Développement de la chasse*

4.2 LA PÊCHE

Considérant le nombre restreint de pêcheurs, il est difficile d'estimer les retombées économiques reliées à la pêche sur le territoire public.

En Estrie, on estime que les pêcheurs dépensent annuellement (1 556 $) chacun pour la pratique de leur activité. L'ensemble des pêcheurs québécois et étrangers dépense près de 45 M$ et entraîne la création de 405 emplois (Gouvernement du Québec, 2007).

L'incitation à la pêche sur le territoire public pourrait contribuer à augmenter les retombées économiques reliées à la pêche dans la municipalité de Marston-Canton. Comme pour la chasse, certaines activités pourraient être mises en place afin de s'assurer que la municipalité profite des retombées reliées à la pêche. Ces activités sont décrites à la Section 5.1.

4.3 LE QUAD

L'Office québécois de la langue française propose d'utiliser le terme motoquad *pour désigner le véhicule tout terrain à quatre roues dont l'usage est fort répandu au Québec. On accepte aussi l'utilisation du terme* quad *qui a l'avantage d'être plus commun et qui est aussi utilisé aux États-Unis (Gouvernement du Québec, 2002).*

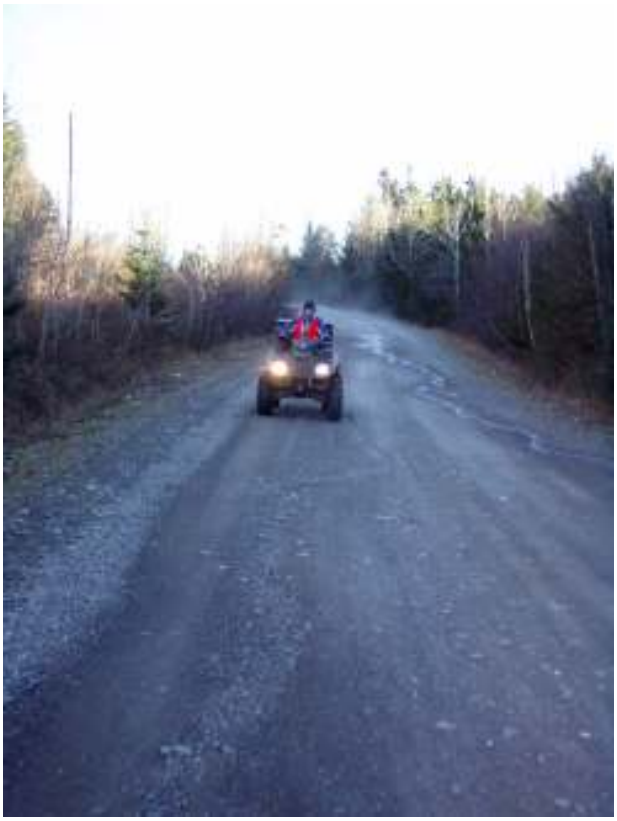

Selon l'article 55 de la Loi sur les Terres du domaine de l'État, L.R.Q. c. T-8.1 : Nul ne peut construire ou améliorer sur une terre, un chemin autre qu'un chemin forestier ou minier, sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite du ministre et, en milieu forestier, celle prévue à l'article 31 de la Loi sur les forêts (chapitre F-4.1).

Le quad est utilisé à la fois comme véhicule utilitaire et comme véhicule récréatif. Sur le territoire public de Marston-Canton, le quad est principalement employé pour le loisir et par les chasseurs pour se rendre aux territoires de chasse, transporter des matériaux et rapporter leurs prises.

La pratique du quad peut avoir des impacts négatifs sur la faune et l'environnement. L'érosion, la compaction des sols, la pollution de l'air par les gaz d'échappement et la poussière, la destruction de l'habitat de la végétation et des animaux sont autant de dommages que causent parfois les utilisateurs de

quad. On observe par contre une réduction importante des impacts négatifs lorsque les amateurs de quad empruntent des sentiers bien aménagés (Fondation de la faune du Québec, 2003).

La pratique du quad n'est actuellement pas problématique sur le territoire de Marston-Canton. Compte tenu de la grande popularité du quad dans les Canton-de-l'Est, une campagne de sensibilisation ciblée pourrait être mise en place afin de s'assurer que les quadistes respectent le code des bonnes pratiques. Ainsi, des affiches de sensibilisation et des rencontres individuelles pourraient encourager la pratique du quad uniquement sur les chemins forestiers.

4.4 LA RANDONNÉE

Au Québec, on remarque, depuis quelques années, une croissance importante du nombre d'adeptes de la randonnée. Dans la MRC du Granit, 40 % des visiteurs recherchent durant leur séjour des activités de plein air estivales et automnales et 12 %, des activités de plein air hivernales. Les activités hivernales sont en forte croissance dans la région. On note également une émergence des produits de raquettes et de skis de fond ces dernières années (Bernatchez, 2006). Le développement de sentiers multifonctionnels, offrant la possibilité d'effectuer la randonnée pédestre durant l'été et le ski de fond (hors piste) ou la raquette durant l'hiver, répondrait bien à la demande touristique régionale.

En été, 45 % des Québécois pratiquent la randonnée pédestre. Ils sont 37 % en hiver (Conseil québécois du Loisir, 2008). Pour un total de 970 000 marcheurs, il y en a 675 000 qui sont amateurs de courtes randonnées pédestres et 295 000

amateurs de longue randonnée (Zins Beauchesne et associés, 2001). On remarque que la pratique de courte randonnée pédestre est plus souvent associée à une excursion sans nuitée à l'extérieur du domicile. Par contre, le Tableau 4.1 montre qu'une bonne proportion des marcheurs pratiquent leur activité durant des séjours plus longs.

Tableau 4.1 Pratique de la courte randonnée pédestre selon le type de séjour

Types de séjours	Fréquences	
	Souvent	Quelquefois
Excursion (sans nuitée)	24,4 %	37,0 %
Séjour de courte durée (1 à 3 nuitées)	15,9 %	27,0 %
Voyages ou vacances annuelles (4 nuitées ou plus)	18,7 %	25,4 %

Source : Zins Beauchesne et associés, 2001

Dans ce contexte, il semble important d'associer un réseau de sentiers pédestres avec une offre d'hébergement intéressante afin d'attirer ces randonneurs qui font des séjours de plus d'une nuitée.

De tous les types d'hébergements offerts, le camping avec tente est celui qui séduit le plus les randonneurs. Ils sont 40 % à le privilégier, contre 12 % pour les hôtels et motels, 8 % pour les gîtes et 8 % pour les chalets loués (Zins Beauchesne et associés, 2001).

Au niveau régional, plusieurs sites sont accessibles pour la pratique de la randonnée pédestre. On note que le réseau de sentiers pédestres est particulièrement bien développé dans la MRC du Granit.

Tableau 4.2 Sites de randonnée pédestre à proximité de Marston-Canton

Sites	MRC	Longueurs des sentiers (km)
Sentier de l'Estrie	Granit	150
Sentiers frontaliers	Granit	108
Parc National du Mont Mégantic	Granit	50
Parc National de Frontenac	Granit	40
Forêt habitée du Mont Gosford	Granit	40
Maison du Granit	Granit	9
Zec Jaro	Beauce-Sartigan	8
Sentier du Morne	Granit	2
Sentier du site Cambior	Granit	4
Sentier de la rivière Felton (ZEC St-Romain)	Granit	3
Sentier historique de Stornoway	Granit	3,5
Baie des sables	Granit	18
Sentiers du mont Bélanger (territoire public de St-Robert-bellarmin	Granit	14

Un réseau de sentiers de randonnée pédestre bien développé dans une région incite les randonneurs à s'y rendre pour des séjours de courte ou de longue durée (Zins Beauchesne et associés, 2001). La municipalité de Marston-Canton pourrait donc profiter de la venue de randonneurs dans la région pour offrir un réseau de sentiers pédestres qui mettrait en valeur les sites d'intérêt se trouvant sur le territoire public. Un tracé de sentier pédestre est suggéré à la Carte 15.B. Ce sentier peut être d'une longueur de plus de 17 km et rejoint les principaux attraits du territoire public.

Piste de développement	*Sentiers multifonctionnels (ski de fond hors piste, raquette, etc)*

Piste de développement	*Sentier pédestre*

Piste de développement	*Site d'accueil*

4.5 LE SKI DE FOND

Le ski de fond gagne de plus en plus en popularité. Il existe d'ailleurs plusieurs centres de ski de fond dans la région. Le plus proche est celui de la Baie des Sables qui offre 20 km de sentiers. Il pourrait s'avérer intéressant d'offrir des pistes pour les gens de la région.

Source : QCIM

Cependant, comme ce type d'activité repose habituellement sur l'implication bénévole, le promoteur devra s'assurer de l'intérêt de la population pour fournir le temps et l'énergie nécessaires à la réussite d'un tel projet. De plus, étant donné la présence d'autres centres de ski de fond à proximité, on devra veiller à ne pas dédoubler l'offre.

Piste de développement	*Sentier de ski de fond*

4.6 LA RANDONNÉE ÉQUESTRE

La popularité des activités reliées aux chevaux au Québec est indéniable. En effet, 8,5 % de la population pratique régulièrement ou occasionnellement un sport équestre (Zins Beauchesne, 2004). De ce nombre, plusieurs sont amateurs de randonnée équestre. Selon une estimation de Tourisme Québec, le Québec compte 3 782 km de sentiers équestres, dont 2 243 km sont aménagés par les centres équestres (Zins Beauchesne et associés, 2004). En Estrie, on retrouve des centres équestres ou

des ranchs qui offrent des randonnées à cheval, en particulier dans le secteur de Bromont, mais aussi dans la partie est de la région.

La MRC du Granit compte quelques centres équestres, dont un à Piopolis et un à Stornoway. D'ailleurs, un centre est en construction à Marston-Canton. Des sentiers équestres sont actuellement en développement aux extrémités sud et nord de la MRC. Ces deux secteurs pourraient être éventuellement reliés afin de constituer un réseau plus important. Un sentier équestre sur le territoire public de Marston-Canton pourrait facilement s'intégrer à ce vaste réseau. L'aménagement de sentiers équestres indépendants sur le territoire serait cependant peu recommandé puisque la superficie du territoire est restreinte et que seuls les propriétaires de chevaux pourraient accéder aux sentiers, et ce, en déplaçant leurs chevaux jusque sur le territoire.

Les activités d'équitation entraîneraient certainement des retombées économiques intéressantes en attirant plus de visiteurs dans la municipalité, mais aussi en contribuant à faire connaître le territoire.

Piste de développement	*Sentier équestre*

4.7 LA MOTONEIGE

Source : QCIM

La pratique de la motoneige est courante sur le territoire public de Marston-Canton. Par contre, aucun sentier officiel de motoneige n'est situé près de du territoire. Le sentier 66 passe de l'autre côté du Lac Mégantic.

L'impact économique réel de la motoneige n'est pas connu pour la municipalité. Par contre, la motoneige amène probablement des retombées intéressantes pour les commerces de la municipalité puisque les motoneigistes s'y approvisionnent en essence et en nourriture.

Étant donné la petite superficie du territoire public de Marston-Canton, il ne semble pas indiqué de développer de nouveaux sentiers de motoneige (cantonsdelest.com).

4.8 LE VÉLO

Source : Gaétan Beaulieu,

Le cyclotourisme attire de plus en plus de visiteurs dans la région du Granit qui compte un réseau de plus de 180 km de tous les niveaux. Pour le moment, aucun réseau cyclable de la MRC ne fait partie de la Route Verte du Québec. Par contre, les Corridors Verts offrent divers parcours autour du Lac Mégantic. Un circuit passe d'ailleurs à Marston-Canton et une halte y offre des toilettes, de l'eau, des tables à pique-nique ainsi qu'un stationnement. Bientôt la Corporation des Corridors Verts annoncera en 2011 une série de consultations publiques auprès des municipalités afin d'agrandir le réseau. La municipalité de Marston-Canton pourra alors suggérer un parcours reliant le village au territoire public.

Tableau 4.3 Réseau cyclable de la MRC du Granit

Axes cyclables	Niveaux de difficulté	Longueurs
Circuit du Granit	Intermédiaire	58,4 km
Grand Tour du Lac Mégantic	Intermédiaire à difficile	50 km
Tour du Morne	Difficile	25 km
Eau sommet	Intermédiaire à difficile	24,7 km
Parc national de Frontenac	Facile	11 km
Baie des Sables	Facile	8 km
Piste cyclable Cambior	Facile	4 km

La région de l'Estrie offre une grande variété de sentiers de vélo de montagne (plus de 250 km), particulièrement autour de Sherbrooke. Les réseaux les plus proches du territoire public sont situés au Parc du Mont Mégantic et à la ZEC Louise-Gosford. D'ailleurs, cette dernière offre un tout nouveau sentier de 8,5 km aménagé depuis juillet 2009.

Étant donné que le territoire public est trop petit pour y établir un réseau de pistes cyclables conventionnelles, un circuit de vélo de montagne, comportant des sauts et obstacles, pourrait y être aménagé. Même avec un parcours restreint, ce sentier pourrait attirer les jeunes citoyens de Marston-Canton. La municipalité pourrait proposer un partenariat avec la polyvalente de Montignac de Lac-Mégantic qui offre comme activités parascolaires le vélo de montagne (voir Annexe III pour les coordonnées).

Piste de développement	*Sentier de vélo trial*

Piste de développement	*Piste cyclable hybride à partir de Marston-Canton*

4.9 LE CAMPING

Selon l'article 50 de la Loi sur les Terres du domaine de l'État, L.R.Q. c. T-8.1 :

Le ministre peut, conformément au règlement adopté à cette fin par le gouvernement, autoriser l'occupation provisoire d'une terre sous son autorité par une personne qui lui en fait la demande et, à cette fin, délivrer à cette personne un permis d'occupation ou un permis de séjour.

Un permis de séjour n'est délivré que pour une période d'au plus sept mois dans une même année. Il autorise son titulaire à pratiquer le camping. Il peut être annulé de la même manière que le permis d'occupation provisoire et n'est pas enregistré.

Le camping est une activité de plus en plus populaire dans la MRC du Granit. En effet, l'offre ainsi que la demande y ont doublé depuis 1995. La MRC étant

éloignée des grands centres, elle attire davantage de touristes (séjours de plusieurs jours) que d'excursionnistes (séjour d'une seule journée). Les touristes y passent d'ailleurs environ 2,5 nuits (CLD Lac-Mégantic).

Le camping, qu'il soit associé à des activités de chasse ou non, est une activité qui ne semble pas être pratiquée sur le territoire public de Marston-Canton. Il pourrait s'avérer intéressant d'y aménager des sites de camping sauvage. Par contre, il faut prendre en compte le fait que la Base de plein air Baie-des-Sables offre déjà 47 sites de camping rustiques et plus de 200 sites aménagés afin de ne pas dédoubler l'offre. De plus, l'implantation d'un camping exige un système de gestion, de réservation et des installations sanitaires. Ainsi, cela nécessite du personnel en permanence sur le site afin d'y effectuer une surveillance et un suivi.

Piste de développement	*Camping rustique*

4.10 HÉBERGEMENT

Selon l'article 54 de la Loi sur les Terres du domaine de l'État, L.R.Q. c. T-8.1 :

Nul ne peut ériger ou maintenir un bâtiment, une installation ou un ouvrage sur une terre sans une autorisation du ministre ayant l'autorité sur cette terre. Cette autorisation n'est pas requise dans l'exercice d'un droit, dans l'accomplissement d'un devoir imposé par une loi ou dans la mesure prévue par le gouvernement par voie réglementaire.

Le territoire public de Marston-Canton offre un certain potentiel pour l'hébergement dit « touristique ». Ce type d'hébergement, en particulier l'hébergement de plein air (refuges, camp rustique), est très demandé dans la MRC du Granit. Le territoire public pourrait offrir des types d'hébergement inusités (tee pee, refuges, yourtes, maisons dans les arbres) qui contribueraient à le différencier des autres offres touristiques de la région. Comme le camping, cela exigera un système de gestion et de réservation et du personnel.

Tableau 4.4 Nombre d'établissements pour chaque type d'hébergement dans la MRC du Granit

Types d'hébergement	Nombre d'établissements pour la MRC du Granit en 2010
Hôteliers	17
Motels	1
Chambres	38
Auberges	0
Gîtes	20
Campings	19

Source : CLD du Granit

Piste de développement	*Chalets rustiques*

Piste de développement	*Hébergement inusité*

4.11 L'INTERPRÉTATION

Il n'existe pas actuellement de sites d'interprétation sur le territoire public de Marston-Canton même si certains éléments y sont propices. Il pourrait s'avérer pertinent de mettre en place un programme d'interprétation jumelé à un sentier multifonctionnel. Le programme pourrait s'articuler autour du thème de l'aménagement multiressource du territoire et se développer selon les principaux

axes : historiques, ressources fauniques, ressources forestières ligneuses et non ligneuses, attraits récréotouristiques.

Plusieurs pistes d'interprétation ont été abordées dans les chapitres antécédents. Elles ont été regroupées ci-dessous selon les différents axes.

Historiques

- Circuits avec panneaux d'interprétation reliés aux attraits historiques du territoire :
  - Histoire des Cantons-de-l'Est : la division des terres (présenter la borne).
  - Histoire de la municipalité de Marston-Canton : la présence écossaise, les cimetières, les pionniers français, le moulin au Lac McKenzie, l'exploitation acéricole, l'agriculture (présenter les sites de pâturage et le pommier).
  - Sentier des maires

Ressources fauniques

- Circuit d'observation ornithologique avec panneaux d'interprétation
- Feuillet des oiseaux observés sur le territoire

Ressources forestières

- Panneaux sur les travaux forestiers et les différents peuplements (si les travaux sont plus diversifiés dans le futur)
- Développer des activités scolaires.

Ressources forestières non-ligneuses

- Activité d'identification de champignons et des produits forestiers non-ligneux

Culturel

- Présentant les artistes de la région.

Le programme d'interprétation pourrait prendre différentes formes : panneaux d'interprétation et guide de poche. Il pourrait aussi être jumelé à un rallye traditionnel ou un rallye GPS (géocaching).

Enfin, différentes activités scolaires pourraient également être développées en lien avec le programme d'interprétation mis en place.

Piste de développement	*Circuit d'interprétation*

Piste de développement	*Rallye*

Piste de développement	*Activités scolaires*

4.12 GÉOCACHING

Le géocaching est une activité en croissance, et ce, partout dans le monde. Cette activité est pratiquée avec l'aide d'un GPS et consiste à trouver des objets cachés (souvent des pacotilles) dont on obtient les coordonnées géographiques grâce au site Internet www.geocaching.com. Le but est de faire découvrir différentes régions, tout en s'amusant. Au Québec, l'offre de cache est passée de 4100 en 2006 à 20 113 en 2010 (en date du 4 novembre 2010). Une centaine de celles-ci se retrouve dans la région du Granit, mais aucune n'est située près de Marston-Canton (voir figure suivante). Ainsi, l'installation de caches sur le territoire insisterait les gens à parcourir le territoire.

Source : www.geocaching.com

Piste de développement	*Géocaching*

4.13 SITE DE RASSEMBLEMENT

Le territoire public pourrait devenir un lieu de rassemblement pour les citoyens de la municipalité. Ainsi, les citoyens pourraient s'y retrouver afin de se retrouver entre amis ou en famille. De plus, la municipalité pourrait y organiser des activités ou des spectacles. Donc, le territoire deviendrait un élément important dans la vie de la municipalité.

Piste de développement	*Site de rassemblement*

4.14 ACTIVITÉS POUR LES JEUNES

Parmi les objectifs énoncés par le comité du plan d'aménagement multiressource, figure celui d'améliorer l'offre des activités proposées par la ville. Ainsi, des activités adaptées plus spécifiquement pour les jeunes de la municipalité permettraient de rendre celle-ci plus attractive. La présente section regroupe les pistes de développement déjà énoncées ainsi que d'autres éléments qui peuvent présenter un intérêt pour ce groupe d'âge.

Afin de rendre le territoire attrayant, on doit compter sur la mise en place d'infrastructures de base comme un bâtiment d'accueil, un sentier polyvalent, etc. Cette infrastructure de base pourrait être bonifiée par la création d'une « Forêt des Jeunes », un secteur du territoire réservé aux jeunes et pourvu d'installations simples comme un circuit d'hébertisme.

Ils pourraient profiter de ces installations sur une base familiale, par petits groupes ou par l'intermédiaire du futur camp de jour de la municipalité (OTJ). Cet organisme trouverait là une base en milieu naturel pour ses activités d'été. L'établissement d'une piste cyclable sécuritaire reliant le village faciliterait l'accès au territoire. Les écoles secondaires voisines pourraient aussi l'utiliser afin d'y offrir des activités scolaires et parascolaires

La MRC du Granit offre 16 camps de jour pour les jeunes. La demande n'est pas très grande dans la MRC et, actuellement, la tendance est dirigée vers les

camps spécialisés (CLD du Granit). Ainsi, offrir un camp de jour qui se démarque des autres pourrait amener des jeunes des villes voisines.

Les jeunes pourraient devenir partie prenante du développement du territoire par leur implication dans un projet comme participer à des corvées pour maintenir en état les structures mises en place (ex. : entretien des sentiers).

Piste de développement	*Forêt des jeunes*

Piste de développement	*Camp de jour*

4.15 NOUVELLES ACTIVITÉS TENDANCE

4.15.1 Marche nordique

Source : Malcolm jarvis, Wikipedia

La marche nordique est une activité se pratiquant avec des bâtons et qui reprend les mouvements du ski de fond. C'est un entraînement cardio-vasculaire en plein air qui est souvent donné en groupe. Plusieurs organismes offrent ces cours comme Énergie Cardio. Il serait intéressant de faire pratiquer cette activité dans le territoire afin d'amener les gens à découvrir le territoire public de Marston-Canton (voir Annexe III pour la personne ressource).

Piste de développement	*Marche nordique*

4.15.2 Trottinette des neiges

Source : Michel Leblond, IQEI

La trottinette des neiges a été créée il y a plus de 100 ans dans les pays scandinaves. Depuis, elle gagne de plus en plus en popularité. Elle peut être utilisée sur la neige ou sur la glace. L'offre n'est pas encore très grande au Québec. Le centre de location le plus proche de Marston-Canton est situé à Sherbrooke. Ainsi, la municipalité pourrait offrir un service de location et encourager les gens à parcourir le territoire public.

Piste de développement	*Trottinette des neiges*

4.16 EXPLOITATION DU BOIS

Tout citoyen a le droit de récolter du bois de chauffage à fins personnelles sur un territoire public. Par contre, il lui faut demander un permis à l'Unité de gestion des ressources naturelles et de la faune de sa région. Ce permis donne droit à un maximum de six cordes de quatre pieds de bois (22,5 m^3 apparent) dans les essences déterminés par l'Unité. Le bois mort et les résidus de coupes comptent dans le volume de bois prélevé. Le coût du permis est de 1,35 $ (plus taxes) par m^3 et est valide un an (MRNF).

Cette restriction s'applique aussi pour les produits de 2^e et de 3^e transformation.

Avec le nouveau régime forestier qui va être mis en place en 2013, la forêt de proximité serait un moyen pour la municipalité de pouvoir gérer son territoire public. Elle aurait ainsi un contrôle sur la coupe de bois (voir Section 3.1.2 et 5.3.1 pour plus de détails).

Piste de développement	*Forêt éducative, Forêt-école*

Piste de développement	*Circuit d'interprétation des travaux forestier*

CHAPITRE 5 MISE EN PLACE DES ACTIVITÉS

La mise en place de projets de mise en valeur multiressource passe par la réalisation d'activités à caractère forestier, faunique et récréotouristique. Ces activités sont mentionnées dans les chapitres précédents sous le titre de pistes de développement. Ces pistes de développement sont regroupées par axes dans un tableau à la section suivante. Vous y trouverez les activités ainsi que les étapes de réalisation pour certaines d'entre elles et les contraintes associées à la réalisation des pistes de développement. Sont également présentées dans le tableau, la priorité de réalisation des pistes selon une échelle allant de 1 à 3.

Certaines pistes de développement n'ont pas été retenues, et ce, en raison de contraintes qui en empêchent la réalisation à court et à moyen terme.

5.1 PLAN D'ACTION ET DE MARKETING

Une planification adéquate des développements, une bonne gestion de territoire (l'aménagement et l'entretien des développements), l'implication municipale (bénévolat, investissement) sont autant de facteurs de réussites que d'échec si les projets sont bien ou mal planifiés.

Les intervenants municipaux préoccupés par le développement du territoire ayant le goût de s'impliquer doivent bien connaître cet enjeu. Il est parfois préférable de faire moins en quantité, mais de qualité et de durabilité plus élevée avec une bonne publicité que d'entreprendre beaucoup. Plus on aménage, plus on doit entretenir et il n'existe actuellement aucune subvention pour l'entretien qui devra être alors défrayé par la municipalité comme pour la publicité. Afin de bien planifier les travaux, il est également préférable de consulter un expert dans le domaine du développement. Il saura vous suggérer un plan d'action et s'assurer de la réussite du projet entamé. Avant d'entreprendre des développements, il peut également s'avérer souhaitable de réaliser un plan de marketing. Il n'existe pas de programme de subvention pour les plans de marketing. Malgré tout, cela reste un excellent investissement pour la municipalité. Cela va augmenter le nombre de visiteurs et par le fait même, les dépenses faites dans la municipalité. Malgré l'absence de subvention, il

existe des services que peuvent recevoir les municipalités afin de les aider à développer un plan de marketing. Ces services se retrouvent entre autres dans leurs CLD de leur MRC.

Le succès d'un attrait touristique, outre sa qualité intrinsèque, repose en grande partie sur la publicité. Des panneaux bien faits permettent entre autres d'identifier facilement les sites en plus de publiciser le territoire. De plus, diffuser l'information à travers différents médias permet de faire connaître le site aux gens de la municipalité, de la région et même de l'extérieur.

5.2 PISTES DE DÉVELOPPEMENT

Tableau 5.1 Pistes de développement

Activités		Précisions	Étapes de réalisation	Contraintes	Priorité
Sentier multifonctionnel	Randonnée pédestre	Sentier de « l'esker », sentier aménagé de câbles où les mains sont utiles à la progression (sentier d'hébertisme). Ce sentier permet d'accéder au Lac à Jos-Gilbert et à l'autre petit lac à proximité, en plus d'offrir des points de vue. Joindre le sentier au village (Centre des loisirs) par des territoires privés.	- Études d'un tracé potentiel (secteurs humides à éviter, points d'intérêts) - Autorisations et baux de MRNF - Tracé du sentier - Dégagement de l'emprise du sentier (roches, déchets, coupe, élagage) - Balisage et signalisation (réaliser et installer) - Publicité	- Absence de financement pour l'entretien - Absence de contexte légal pour appliquer une réglementation limitant l'accès des sentiers - Présence d'une carrière exploitée dans les lots voisins : probabilité de bruits de concassage. - Trottinette des neiges : Achat et instauration un système de location - Nécessite des autorisations sur territoires privés.	**1**
	Raquette	Libre			
	Ski de fond hors piste				
	Marche nordique	Contacter Mme Rodrigue qui organise les activités pour l'inciter à faire découvrir le territoire par le biais de la Marche nordique ou tout autre type d'activité.			**1**
	Trottinette des neiges	Libre, aucun tracé de réalisé			**1**

Tableau 5.1 Pistes de développement (suite)

Activités	Précisions	Étapes de réalisation	Contraintes	Priorité
Site d'accueil	- Créer un site de convergence pour les visiteurs, fournir de l'information au sujet des activités, offrir abri, table, toilette, etc.	- Choix du site - Dégagement et aménagement du site - Construction d'un abri et de toilettes sèches - Fabrication de panneaux - Construction de bancs et de tables	- Bail du MRNF - Frais de réalisation importants - Absence de financement pour l'entretien	**Non retenu**
Circuit patrimonial	- Circuit qui permettrait de découvrir la région et la municipalité en passant par les différents attraits historiques municipaux comme l'église, les cimetières, le Lac McKenzie avec les vestiges du moulin, le site à potentiel archéologique, etc.	- Unir le territoire public aux différents attraits de la municipalité (circuit pédestre, en véhicule ou en vélo). - Choix des sites visités, - Tracé du parcours - Réalisation d'une carte/guide d'interprétation ou interprétation sur panneaux.	- Éviter de dupliquer l'histoire du sentier historique de Stornoway, de Lambton, du Lac-Mégantic et de Piopolis.	**2**

Tableau 5.1 Pistes de développement (suite)

Activités		Précisions	Étapes de réalisation	Contraintes	Priorité
Circuit d'interprétation	Culturel	- artistique (présentant les artistes de la région)	- Recherche documentaire - Rédaction - Conception graphique - Mise en place des panneaux ou des guides - Faire des inventaires naturels par des organismes ou personnes qualifiées (biologiste, clubs d'ornithologie, mycologue, etc.)	- Absence de financement pour l'entretien - Éviter la répétition des centres d'interprétation environnants. - Les participants au géocaching doivent avoir accès à un GPS.	**2**
	Historique	- sentier des maires de Marston-Canton			
	Naturel	- ornithologie / champignons / produits forestiers non-ligneux / géomorphologie du territoire public - ou autre domaine naturel très précis puisque le sujet de la faune et des types forestiers et la géologie en général sont largement exploités dans les autres centres d'interprétation de la région.			**2**
	Rallye	- Rallye qui amènerait les participants aux différents sites d'intérêts par des questions.			**2**
	Rallye GPS (Géocaching)	- Activité de plus en plus populaire au Québec. - Activité peu coûteuse à implanter. Un site Internet central permet de faire connaître facilement l'activité à tous les Géocacheurs.			**1**

Tableau 5.1 Pistes de développement (suite)

Activités		Précisions	Étapes de réalisation	Contraintes	Priorité
Activités pour les jeunes	**Activités scolaires / éducatives sur le territoire public (jeune ou adulte)** **Forêt des jeunes/ Camp de jour**	- Développer des activités scolaires ou en lien avec une formation professionnelle. (acériculture, foresterie) - Développer des activités parascolaires (ex. : vélo de montage)	À déterminer	- Absence de financement pour la plupart des activités	**3**
Circuit de vélo hybride reliant la piste cyclable à partir de Marston-Canton		- Permettre l'accès au territoire en vélo à partir du village. - Lien entre le territoire public et le sentier du tour du lac - Intégrer le territoire public aux Corridors Verts avec une boucle qui partirait du village.	À déterminer Voir deuxième consultation pour la nouvelle boucle.	- Les cyclistes doivent posséder un vélo de montage ou hybride pour circuler dans les sentiers cahoteux du territoire public.	**3**

Tableau 5.1 Pistes de développement (suite)

Activités		Précisions	Étapes de réalisation	Contraintes	Priorité
Hébergement	- Site de camping rustique (été/hiver) - Yourtes - Tepee autochtone - Abri 3 faces (« lean to ») - Maison dans les arbres - Chalet rustique	- Sans eau courante - Possibilité d'entrée de fonds pour le financement des dépenses pour le développement de projets sur le territoire.	- Identification d'un site potentiel (contraintes : secteurs humides) - Dégagement du site - Fabrication, toilettes sèches, tables	- Tous les types d'hébergement existent à proximité du territoire, il faudrait éviter la duplication - Nécessite un système de réservation, de collecte de dépôt, d'entretien, contrôle de l'accès au territoire, etc. - Absence de financement pour l'entretien - Bail du MRNF	**Réévaluer (à long terme)**
Site de rassemblement		- Pour des évènements importants - Modèle du croissant de lune de Piopolis qui n'existe plus. Permets d'offrir des spectacles ou sites de rassemblement. - Possiblité d'emplacement sur un lot privé voisin.	À déterminer	- Nécessite des installations sanitaires, etc.	**4**

Tableau 5.1 Pistes de développement (suite)

Activités		Précisions	Étapes de réalisation	Contraintes	Priorité
Sentiers	Ski de fond	- Sentiers tracés	À déterminer	- Absence de financement pour l'entretien. - Nécessite un entretien régulier. - Relief peu varié, relativement plat pour le vélo de montagne..	**3**
	Vélo tout terrain (trial)	- Aménagement de parcours accidentés avec structures pour les jeunes. (différent du vélo de montagne)			**3**
	Équestre	- Projet en vue de relier les 2 réseaux équestres. Évaluer la possibilité de faire passer le sentier sur le territoire public de Marston-Canton. - Un nouveau centre équestre est prévu à Marston-Canton (dans le rang St-Joseph, près du territoire), un circuit pourrait être aménagé à partir de ce nouveau centre.			**3**

Tableau 5.1 Pistes de développement (suite)

Activités		Précisions	Étapes de réalisation	Contraintes	Priorité
Activités liées à la chasse et la pêche	Promouvoir la pêche	- Dans les petits cours d'eau	Subvention disponible avec la Fondation de la faune du Québec	- Aucune pêche de permise dans la rivière Victoria	**Non retenu**
	Développer le piégeage	- Bon potentiel sur le territoire	À déterminer	- Piégeage probablement déjà présent	**Non retenu**
	Chasse au petit gibier	- Activité d'initiation à la chasse pour les jeunes	À déterminer		**Non retenu**
	Développement de la chasse	- Activité d'initiation à la chasse pour les jeunes	À déterminer	- Conflit d'utilisation du territoire avec les chasseurs actuels - Activité pratiquée à 1 h de Marston-Canton sur la ZEC Jaro en Beauce	**Non retenu**
	Développer la chasse à la bécasse	- Pour attirer une nouvelle clientèle	À déterminer	- Conflit d'utilisation du territoire avec les chasseurs actuels - Activité pratiquée à 1 h de Marston-Canton sur la ZEC Jaro en Beauce	**Non retenu**

Tableau 5.1 Pistes de développement (suite)

Activités		Précisions	Étapes de réalisation	Contraintes	Priorité
Exploitation acéricole	Attrait touristique	- Fabrication de sirop d'érable sur place selon une méthode « d'antan », artisanale - Interpréter l'eau d'érable	À déterminer	- Déjà en cours de réalisation en Estrie sur un autre territoire public, éviter de dupliquer	**2**
	Volet éducatif	- En lien avec les érablières-écoles en cours.	À déterminer	- Érablière-école implantée à St-Romain.	**2**
	Exploitation commerciale		Faire évaluer le potentiel réel par le MRNF dans un premier temps.	- Un moratoire limite actuellement l'exploitation de nouvelles érablières en territoire public. - La mise en marché du sirop d'érable (système de contingents) restreint le développement de nouvelles exploitations.	**Non retenu**

Tableau 5.1 Pistes de développement (suite)

Activités	Précisions	Étapes de réalisation	Contraintes	Priorité
Forêt éducative Forêt-école Circuit d'interprétation des travaux forestiers	-Nécessite une grande diversité de travaux sylvicoles et des forêts variées.	À déterminer	- La diversité des interventions réalisées est limitée. Voir à plus long terme si des nouveaux travaux sont réalisés.	**Réévaluer (à long terme)**
Circuit « Arbre en arbre »	- Nécessite un relief varié et une forêt mature avec de grands arbres.	À déterminer	- Présence au complexe Baie des Sables, à Stornoway et à Nantes.	**Non retenu**
Baignade	- Rivière Victoria - Lac McKenzie (extérieur au territoire public)		- Eau peu profonde - Responsabilité de la municipalité (assurance, surveillance, etc.). - Impact potentiel pour la faune aquatique non connue.	**Non retenu (sur le territoire public)**
Canot/kayak	- Rivière Victoria	À déterminer	- Peu profond, présence de nombreuses roches.	**Non retenu**
Culture du ginseng		À déterminer	- Culture fragile, investissement important. - Territoire public, accessible à tous.	**Non retenu**
Cueillette de champignons	- Développer des activités de cueillette de champignons avec un connaisseur (ex. : Marc Lecours)	À déterminer	Connaissance	**3**

Cueillette des produits forestiers non ligneux		- Identifier les sites potentiels - Élaboration d'un plan d'affaires	- Territoire public, accessible à tous, non-exclusivité.	**2**

5.2 CONTRAINTES

La mise en place des pistes de développement fait face à des contraintes dans le contexte actuel. Ces contraintes sont liées au financement, à la chasse, à la présence des attraits touristiques à proximité, à l'inaccessibilité de la rive sud de la Rivière Victoria et à l'absence de grands plans d'eau. Des pistes de solutions à ces contraintes sont identifiées à la section 5.3.

5.2.1 Contraintes liées au financement des activités

La mise en place de nouvelles activités sur le territoire public de Marston-Canton demandera certainement des investissements importants. Des programmes de subventions pourront combler certains besoins lors du démarrage des projets, mais ne pourront assurer l'entretien et la gestion des infrastructures financées.

Il semble difficile de compter sur d'éventuelles retombées économiques suffisamment importantes pour autofinancer l'entretien et la gestion des nouvelles activités. En effet, la majorité des pistes de développement sont peu lucratives et souvent destinées à la population locale.

5.2.2 Contraintes liées à la chasse

La présence de chasseurs pourrait limiter la réalisation d'activités, particulièrement à l'automne. De plus, les chasseurs pourraient être réticents à l'idée de mettre en place de nouvelles activités sur le territoire public de Marston-Canton. En effet, ils pourraient craindre que la venue de nombreux visiteurs sur le territoire public nuise à la qualité de la chasse ou que certaines structures soient érigées dans leur territoire de chasse.

5.2.3 Contraintes liées aux attraits touristiques à proximité

Lors du développement du territoire, il sera important de prendre en compte les attraits touristiques à proximité.

5.2.4 Inaccessibilité de la rive sud de la rivière Victoria

Cette partie du territoire, avec les 2 lacs, dont le Lac à Jos-Gilbert, et les crêtes offrent un très bon potentiel récréotouristique (Carte 15). Par contre, aucun pont n'enjambe la rivière Victoria le rendant ainsi inaccessible par le territoire public. Il est accessible seulement par des chemins privés.

5.2.5 Absence de grands plans d'eau

L'absence de grandes étendues d'eau sur le territoire empêche la tenue d'activités nautiques telles que le canot, la baignade, la planche à voile, etc. Ces activités sont actuellement très tendance. Cela diminue ainsi la variété de l'offre récréotouristique potentielle du territoire.

5.3 PISTES DE SOLUTION

5.3.1 Mise en place d'un mode de gestion

Le statut dit « libre » du territoire public de Marston-Canton ne semble actuellement pas nuire à son développement multiressource. Néanmoins, voici quelques modes de gestion des territoires publics, la connaissance de ceux-ci pourrait aider les intervenants à mieux orienter leurs décisions. Ces modes de gestion sont habituellement mis en place grâce à une collaboration entre le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et la municipalité concernée. Toute une série d'intervenants est aussi consultée afin de s'assurer que la gestion du territoire conviendra à la communauté, mais aussi aux objectifs du gouvernement quant à l'utilisation des territoires publics.

Territoire dit « libre »

(Situation actuelle à Marston-Canton)

Gestionnaire	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)
Pouvoirs et Mandats	▪ Réglementer la chasse, la pêche et le piégeage; ▪ Déterminer les périodes de prélèvement, les espèces à capturer et les conditions d'émission des permis; ▪ Accorder et gérer les droits fonciers; ▪ Consentir des servitudes; ▪ Accorder notamment des droits fonciers (bail, autorisation, etc.) liés à la villégiature, aux sentiers et aux équipements récréatifs (ex. : sentiers équestres, refuge, tour d'observation, etc.); ▪ Concertation entre les secteurs (forêt, faune, territoire) du MRNF; ▪ Il n'y a pas de frais pour accéder au territoire; ▪ Lorsque le secteur du Territoire émet une autorisation, il exige le paiement d'un loyer (ex. : bail de villégiature) ou d'un droit annuel (sentier).
Avantages	▪ Les chasseurs conservent les territoires de chasse qu'ils ont toujours utilisés; ▪ Peu de contraintes pour les bénéficiaires de CAAF.
Inconvénients	▪ Peu de concertation entre les intervenants; ▪ Pas d'organisme de gestion des activités récréotouristiques; ▪ Certains programmes de subvention sont moins accessibles.

Zone d'exploitation contrôlée (ZEC)

Gestionnaire	Organisme sans but lucratif
Pouvoirs et Mandats	▪ Mettre en valeur la faune (développer l'utilisation des ressources fauniques); ▪ Veiller au suivi et au contrôle de l'exploitation de la faune; ▪ Assurer un équilibre entre la demande des utilisateurs et l'offre faunique; ▪ Voir à ce que l'utilisation récréative de la faune soit accessible à chance égale à toute personne qui le désire; ▪ Offrir et tarifer des activités récréatives et de l'hébergement selon certaines modalités; ▪ Financement assuré par la vente de cartes de membres et de forfaits ainsi que par des droits d'accès; ▪ Pour offrir et tarifer des activités récréatives et de l'hébergement, la ZEC doit notamment préparer un plan de développement d'activités récréatives (PDAR). ▪ L'utilisation des autres ressources reste possible (CAAF, émission de droits fonciers à des tiers, etc.)

Avantages	▪ Amélioration de l'accessibilité aux territoires de chasse pour la population; ▪ Représentation des chasseurs locaux au sein de l'organisation de la ZEC; ▪ Certaines souplesses dans la réglementation (composition du conseil d'administration, allocation des territoires de chasse, etc.); ▪ Disponibilité de subventions; ▪ Possibilité de contrôle et réglementation de la chasse selon la capacité du milieu; ▪ Organisation officielle permettant aux chasseurs de participer aux consultations concernant le territoire; ▪ Possibilité de création d'emplois; ▪ Retombées économiques positives.
Inconvénients	▪ Arrivée de nouveaux chasseurs et pêcheurs sur le territoire; ▪ Ne structure pas nécessairement toutes les activités ou les intervenants.

Pourvoirie avec droit exclusif

Gestionnaire	Entreprise privée
Pouvoirs et Mandats	▪ Mettre en valeur la faune (développer l'utilisation des ressources fauniques). ▪ Offrir, contre rémunération, de l'hébergement et des services ou de l'équipement pour la pratique des activités de chasse, de pêche ou de piégeage; ▪ En vertu d'un bail émis par le MRNF, la pourvoirie détient l'exclusivité de l'exploitation de la faune sur le territoire; ▪ Son droit d'occupation est susceptible de limiter l'émission d'autres droits (ex. : activités récréatives); ▪ Payer le loyer au MRNF; ▪ Préparer un plan triennal de gestion de la faune (approbation par le ▪ MRNF).
Avantages	▪ Harmonisation de l'organisation des activités puisqu'une seule entreprise organise toutes les activités; ▪ Un seul interlocuteur pour les bénéficiaires du CAAF; ▪ Peut apporter des retombées économiques intéressantes; ▪ Création d'emplois.

Inconvénients	▪ Perte des territoires de chasse pour la population locale; ▪ Possibilité que le pourvoyeur soit de l'extérieur de la région puisque l'attribution des droits se fait par appel d'offres; ▪ Possibilité d'accès restreint au territoire pour la population locale; ▪ Son droit d'occupation est susceptible de limiter l'émission d'autres droits.

Parc régional (avec ou sans délégation foncière)

Gestionnaire	MRC
Pouvoirs et Mandats	▪ Prescrire les conditions auxquelles doit se conformer une personne qui séjourne, circule ou exerce une activité et fixer les droits qu'elle doit payer; ▪ Prohiber certaines activités récréatives, interdire le séjour à certains endroits pour protéger un milieu naturel, etc.; ▪ Élaborer un plan d'aménagement et de gestion; ▪ Signer une entente générale pour l'exploitation d'un parc régional avec les ministères concernés; ▪ L'utilisation des autres ressources reste possible (CAAF, chasse, etc.) Des ententes sont généralement élaborées pour favoriser la cohabitation; ▪ Le MRNF peut déléguer ses pouvoirs et ses responsabilités en matière de gestion foncière dans la zone principale d'un parc régional et pour des sites ponctuels.
Avantages	▪ Possibilité de création d'emplois; ▪ Pourrait permettre de financer de nouvelles activités; ▪ Retombées économiques positives.
Commentaires	▪ Implication de nouveaux intervenants (MRC).

Délégation foncière sans la création d'un parc régional

Gestionnaire	MRC
Pouvoirs et Mandats	▪ Le MRNF peut déléguer ses pouvoirs et ses responsabilités en matière de gestion foncière pour les lots publics intramunicipaux; ▪ Cette délégation ne peut avoir lieu que sur des terres publiques où il n'y a pas de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF).
Commentaires	Ce type de gestion ne pourrait s'appliquer au territoire public de Marston-Canton puisque des CAAF y ont déjà été attribués.

Coopérative forestière de solidarité

Gestionnaire	Organisme à but lucratif
Pouvoirs et Mandats	▪ Regroupe plus de deux catégories de membres : membres travailleurs, utilisateurs ou de soutien. ▪ A une structure lucrative.
Avantages	▪ Pouvoir de décisions pour tous les membres. ▪ Les retombées économiques restent dans la région.
Commentaires	▪ Il faudrait que cette coopérative soit créée dans un délai assez court afin de profiter de la réglementation actuelle de la Loi sur la Forêt. ▪ Si la coopérative est fondée après 2013, elle pourra difficilement faire concurrence avec les industriels qui auront des droits acquis pour les contrats de coupes. De plus, elle n'aura pas de pouvoir de décision dans les plans d'aménagement forestier qui seront confectionnés par le MRNF.

Forêt de proximité

Gestionnaire	Municipalité ou MRC
Pouvoirs et Mandats	▪ Gestion du territoire public. ▪ Développer le potentiel multiressource du territoire
Avantages	▪ Donner le pouvoir de décision sur la gestion du territoire public ▪ Retour des bénéfices économiques directement dans la communauté locale.
Commentaires	▪ C'est un nouveau concept de gestion créé pour la nouvelle Loi sur l'occupation du territoire forestier. ▪ Les critères de sélection pour la création d'une forêt de proximité n'ont pas été déterminés pour le moment.

Sélection d'un mode de gestion

Il revient aux intervenants concernés (municipalité, population, chasseurs, etc.) de choisir entre les modes de gestion qui permettront d'assurer la faisabilité et la rentabilité de la mise en valeur de tous les potentiels du territoire public.

Sélection d'un organisme de gestion

Le développement multiressource du territoire public de Marston-Canton, qu'il conserve son statut dit « libre » ou non, devra être chapeauté par un organisme de gestion. Cet organisme se donnerait comme mandat de sélectionner les activités à développer, de veiller au financement, de voir au bon déroulement des projets, de gérer le travail bénévole et d'assurer la pérennité des infrastructures.

Cet organisme pourrait être une corporation de gestion, enregistrée comme organisme à but non lucratif, au sein de laquelle pourraient siéger des représentants du conseil municipal et de la population. La municipalité serait en mesure aussi de prendre en charge les activités en formant un comité de développement du territoire public. Ce comité se formerait, par exemple, à partir du comité actuel du plan multiressource. Les personnes voulant siéger à ce comité doivent vouloir s'impliquer, donner du temps et avoir le goût de développer le potentiel de leur municipalité.

Mesures d'atténuation pour la chasse

La présence de chasseurs peut être problématique dans l'organisation d'activités récréotouristiques, en particulier durant l'automne. Par contre, la chasse au cerf de Virginie, la seule qui se pratique sur le territoire public de Marston-Canton, ne limite pas beaucoup les activités récréotouristiques parce qu'elle a lieu tard à l'automne (tableau 5.2).

Tableau 5.2 Périodes de chasse au cerf de Virginie pour l'année 2011

Engins	Périodes
Arc	17 septembre au 7 octobre
Arme à feu	29 octobre au 13 novembre
Arbalète, arc, arme à feu (cerf sans bois)	22 novembre au 26 novembre

Source : MRNF

Il serait relativement facile d'éviter un trop grand achalandage du territoire durant ces périodes en fermant les sentiers et en évitant d'y organiser des activités spéciales. La période de la chasse à l'arc est un peu plus problématique, car elle correspond à une période particulièrement appréciée des amateurs de plein air. Par contre, comme la chasse à l'arc est moins intense et moins populaire que la chasse avec les armes à feu, il se pourrait que la cohabitation des chasseurs et des randonneurs ne cause pas de problèmes.
Des communications avec le MRNF du secteur Territoire ont aussi laissé entrevoir la possibilité de limiter la chasse par l'adoption d'un règlement municipal interdisant le port d'arme dans certains secteurs. Par contre, il y a de faibles possibilités qu'une telle demande soit acceptée par le ministère et le processus est très long. De plus, ce processus doit être appuyé par une grande partie de la population (Marc Jacques, com. pers.).

Mesures d'atténuation pour la proximité des attraits touristiques

Le développement multiressource du territoire public de Marston-Canton devra tenir compte de la présence des attraits touristiques à proximité afin de ne pas dédoubler l'offre d'activités dans un périmètre restreint. Il faut mettre en place des activités qui se démarqueront et seront attractives.

Mesures d'atténuation pour l'inaccessibilité de la rive sud de la Rivière Victoria

Puisque cette partie du territoire est accessible seulement par des chemins privés, il faudrait mettre en place des partenariats avec les propriétaires. Ceux-ci donneraient leur permission pour les visiteurs puissent emprunter un sentier traversant leurs terres. Par contre, cette mesure est fragile, car les propriétaires peuvent changer d'avis et mettre fin à l'entente. Le territoire deviendrait alors inaccessible. L'autre solution, qui est plus durable, mais qui est très coûteuse, est de construire un pont enjambant la rivière Victoria.

Mesures d'atténuation pour l'absence de grands plans d'eau

Afin de pallier ce problème, il faut offrir des activités qui se démarquent des autres. Il faut mettre l'accent sur les activités en forêt. De plus, la proximité du Lac Mégantic, qui offre un large éventail d'activités nautiques, ne permet pas d'éviter facilement le dédoublement des activités.

5.4 ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION ET OBTENTION DES PERMIS

Il est difficile, à ce jour, de proposer un échéancier de réalisation concret puisque les décisions prises par la municipalité de Marston-Canton et les intervenants concernant la gestion du territoire changeront beaucoup les orientations à privilégier. Toutes les activités identifiées comme ayant un niveau de priorité « 1 » pourront être réalisées dans des délais assez courts.

La mise en place d'infrastructures sur un territoire public nécessite l'obtention d'un bail (pour les refuges, stationnements, sites de camping, etc.) ou d'une autorisation (pour les sentiers). Des démarches doivent être faites auprès du ministère des Ressources naturelles et de la Faune afin d'obtenir ces permis et peuvent prendre plusieurs semaines. Les coûts associés à l'ouverture des dossiers, à l'obtention des autorisations et des baux sont détaillés au Tableau 5.3. Ces coûts n'incluent pas les taxes et sont sujets à changement.

Tableau 5.3 Coût des ententes avec le ministère des Ressources Naturelles et de la Faune

Types d'entente		Coûts
Bail	Ouverture de dossier	25.00 $
	Loyer pour restauration de structures	6 % de la valeur marchande du terrain (4000 m^2)
Autorisation	Ouverture de dossier	25.00 $
	Sentier pédestre (10 ans renouvelables)	300.00 $

5.5 FINANCEMENT

Quelques organismes publics, semi-publics et privés offrent des programmes de financement qui pourraient contribuer à mettre en place certaines pistes de développement. Le Tableau 5.4 décrit quelques-uns de ces programmes.

Tableau 5.4 Programmes de subvention pour la mise en valeur multiressource

Programmes	Organismes	Descriptions/objectifs
Programme de mise en valeur du milieu forestier-Volet II (présentement en révision)	MRNF	Redevances des bénéficiaires de CAAF qui sont redistribuées afin de mettre en place des projets de mise en valeur multiressource.
Fonds de développement local	SADC	Favoriser le développement économique et social de la MRC du Granit, stimuler la création, le maintien et le développement de l'emploi sur le territoire, participer avec le milieu et de concert avec les autres intervenants économiques à la promotion et au développement de projets moteurs; Favoriser la concertation et le partenariat entre les divers intervenants de la région.
Pacte rural	Ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire	Stimuler et soutenir le développement durable et la prospérité des collectivités rurales; Assurer la qualité de vie des collectivités rurales et renforcer leur pouvoir d'attraction; Soutenir l'engagement des citoyens au développement de leur communauté et assurer la pérennité du monde rural.
Initiative ponctuelle de renforcement des économies forestières du Québec	Développement économique Canada	Renforcer et accroître l'activité économique des zones touchées par la crise forestière pour y créer et maintenir des emplois; Accorder une attention particulière aux PME établies dans les collectivités touchées pour les rendre plus performantes.
Connaître nos habitats fauniques	Fondation de la faune du Québec	Améliorer et diffuser les connaissances sur les habitats fauniques du Québec, sur les techniques et les moyens pratiques de les protéger ou d'améliorer leur valeur faunique.
Programme d'amélioration des habitats aquatiques	Fondation de la faune du Québec	Améliorer la qualité générale de l'habitat aquatique; Améliorer la productivité faunique des habitats; Accroître le potentiel faunique; Soutenir la participation des organismes du milieu.

L'entretien des infrastructures pourrait être assuré par le travail bénévole et l'implication de la municipalité. Ceci demande par contre du temps et des efforts sur plusieurs années. La mise en place des infrastructures est aussi

importante que leur entretien. L'offre doit rester de qualité afin que les gens reviennent année après année. Par exemple, un sentier qui est fréquenté par un minimum de 100 personnes par année nécessite moins d'entretien.

De plus, certains programmes, comme « Québec en Forme », « Plaisirs d'hiver », pourraient contribuer à mettre en place des activités sans que les coûts soient entièrement assumés par la municipalité. Enfin, certains programmes gouvernementaux peuvent contribuer à financer les employés (étudiants, jeunes diplômés, travaux communautaires, etc.).

5.6 RETOMBÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES ESTIMÉES

Le développement multiressource a pour objectif principal de faire profiter aux habitants d'une municipalité des retombées socio-économiques relatives aux ressources exploitables présentes sur leur territoire forestier. Dans le contexte de la forêt de Marston-Canton et des pistes de développement proposées, certaines retombées économiques peuvent être anticipées.

5.6.1 Augmentation du nombre de visiteurs dans la municipalité de Marston-Canton

La mise en place de nouvelles activités à caractère récréotouristique, faunique et historique attirera certainement de nouveaux visiteurs sur le territoire de la forêt publique. Qu'ils proviennent des municipalités à proximité ou de régions plus éloignées, ces visiteurs profiteront des services offerts dans la municipalité de Marston-Canton. Ainsi les services d'hébergement, de restauration, d'épicerie et le poste à essence pourront jouir d'une nouvelle clientèle.

Les nouveaux visiteurs contribueront aussi à mieux faire connaître la région et certaines activités, ayant lieu dans la municipalité, pourront gagner en notoriété.

5.6.2 Création d'emplois

L'emploi est une composante importante de la santé d'une communauté. Le projet de mise en valeur multiressource du territoire public de Marston-Canton pourrait contribuer à créer de l'emploi. Selon les activités qui seront choisies, on aura besoin d'ouvriers, d'opérateurs de machinerie, de biologistes, de guides-animateurs, de gardiens, etc. À long terme, on pourrait aussi voir naître des micro-entreprises exploitant des ressources auparavant négligées sur le territoire.

5.6.3 Amélioration de la qualité de vie

Avec la réalisation d'un projet de mise en valeur multiressource du territoire public, la municipalité de Marston-Canton sera en mesure d'offrir à ses citoyens de nouvelles activités qui contribueront à accroître leur qualité de vie. En effet, ceux-ci pourront bénéficier, à quelques kilomètres de leur domicile, de sites de randonnée pédestre, d'interprétation, de camping, etc. Non seulement ces activités contribueront à améliorer la santé de ceux qui les pratiquent, mais elles permettront aux citoyens de s'approprier le territoire sur lequel ils ont choisi de vivre.

ANNEXE I
CARTES

1. Localisation
2. Lots du territoire public de Marston
3. Réseau routier
4. Réseau hydrique
5. Topographie
6. Types de peuplements forestiers
7. Ressources non-ligneuses
8. Potentiel d'habitat de l'orignal
9. Potentiel de l'habitat hivernal du cerf de Virginie
10. Potentiel d'habitat du lièvre d'Amérique
11. Potentiel d'habitat de la gélinotte huppée
12. Potentiel d'habitat pour la bécasse d'Amérique
13. Potentiel d'habitat et présence du castor
14. Potentiel d'habitat pour la sauvagine
15.A Développement récréotouristique : contraintes, potentiels, pistes de développement
15.B Tracé du sentier potentiel
16. Potentiel d'habitat pour la truite

ANNEXE II
LISTE DES ABRÉVIATIONS DES NOMS DE PEUPLEMENT

Abr.	Nom du peuplement
AGR	Agricole
AuIn	Aulnaie
BBBB	Bétulaie blanche
BBPE	Bétulaie blanche à peupliers
BBPEE	Bétulaie blanche à peupliers avec épinettes
BBPER	Bétulaie blanche à peupliers avec résineux
BJ+R	Bétulaie jaune (75-100% de la surface terrière) avec résineux
BJ-R	Bétulaie jaune (50-75% de la surface terrière) avec résineux
CBJ	Cédrière à bouleaux jaunes
CC	Cédrière
CS	Cédrière à sapins
EO	Érablière rouge
EOR	Érablière rouge à sapins
EPL	Plantation d'épinettes blanches
EPN	Plantation d'épinettes noires
ER	Érablière à sucre
ERB	Érablière à sucre à bouleaux
ERBB	Érablière à sucre à bouleaux blancs
ERBJ	Érablière à sucre à bouleaux jaunes
ERR	Érablière à sucre avec résineux
ES	Pessière à sapins
FTR	Feuillus tolérants* avec résineux
MiHum	Milieu humide
PEBB	Peupleraie avec bouleaux blancs
PEBBR	Peupleraie à bouleau blanc avec résineux
PEBBS	Peupleraie à bouleau blanc avec sapins
PEPE	Peupleraie

PEPES	Peupleraie avec sapins
PES	Peupleraie avec sapins
RBB	Peuplement résineux avec bouleaux blancs
RBBPE	Peuplement résineux avec bouleaux blancs et peupliers
RBJ-	Peuplement résineux (75-100 % de la surface terrière) avec bouleaux jaunes
RBJ+	Peuplement résineux (50-75 % de la surface terrière) avec bouleaux jaunes
RES	Peuplement résineux avec épinettes et sapins
SBB	Sapinière à bouleaux blancs
SBJ	Sapinière à bouleaux jaunes
SE	Sapinière à épinettes
SFI	Sapinière à feuillus intolérants**
SFT	Sapinière à feuillus tolérants*
SPE	Sapinière à peupliers
SS	Sapinière

* Feuillus tolérants : hêtres, chênes rouges, frênes blancs et ostryers

** Feuillus intolérants : peupliers, bouleau blanc et frêne noir.

ANNEXE III
LISTE DES PERSONNES RESSOURCES

Noms	Domaine	Organismes/Fonctions	Téléphones
Isabelle Mongrain	Gestion du territoire	MRNF	819-820-3176
Lisa Rodrigue	Marche nordique	Énergie Cardio	819-583-1227
Francois Galiay	Activités parascolaires (vélo montagne)	Polyvalente Montignac	819-583-3023 fgaliay@chsc.qc.ca
Claude Gosselin	Vélo	Corridor vert	819-544-9004
COLM	Observation des oiseaux	Club d'observation des oiseaux de Lac-Mégantic	club_ornitho_lac-megantic@hotmail.com
Marie-Josée Lepage	Exploitation acéricole	MAPAQ Lac-Mégantic	819-583-0780
André Piette	Agriculture et ressources naturelles	CLD de la MRC du Granit	819-583-4411
Nil Longpré	Tourisme	CLD de la MRC du Granit	819-583-4411
Dany Senay	Foresterie (nouveau régime forestier)	CRÉ de l'Estrie	819-563-1911
Roch Grenier	Foresterie	Billots Selects	819-583-3666
Patrice Gagné	Aménagement du territoire	MRC du Granit	819-583-0181
Marc Lecours	Champignons	Mycologue	819-583-4659

ANNEXE IV

LISTE DES PERSONNES SIÉGEANT À LA TABLE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES NATURELLES ET DU TERRITOIRE (GIRT) DE L'ESTRIE

Un président

- Jean-Claude Dumas, Maire de Weedon

Trois représentants des détenteurs de garanties d'approvisionnement de l'UA de l'Estrie

- David Boisvert, Vexco Inc.
- Denis Gingras, Domtar Windsor
- Roch Grenier, Billots Sélect Mégantic inc.

Trois représentants des MRC concernées par le territoire de l'UA

- Nathalie Laberge, MRC du Haut-Saint-François
- Marie-Christine Foucault, MRC des Sources
- Patrice Gagné, MRC du Granit

Un représentant des ZECS du territoire public

- Mario Lacasse, ZEC Louise-Gosford

Un représentant des acériculteurs ayant des permis d'exploitation d'érablière dans le territoire public

- André Blais, acériculteur sur terres publiques du Québec

Un représentant des organismes récréotouristiques présents dans le territoire public

- François Villemaire, Sentiers frontaliers

Un représentant du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie

- Jacinthe Caron, Conseil régional de l'environnement de l'Estrie

Un représentant des titulaires de permis de piégeage

- Richard Cinq-Mars, Secteur Louise

Un représentant (commissaire) de la CRNNT de l'Estrie

- Poste à combler

En date du 28 octobre 2010

ANNEXE V
OUVRAGES CONSULTÉS

Association québécoise des groupes d'ornithologues, 2002. *Les espèces en péril*, Québec Oiseaux, 98 p.

Bennett, M., 1998. *Oatmeal and the catechism, Scottish Gaelic Settlers in Quebec*. McGill-Queen's University Press, Canada. 322 p.

Bernatchez L. et M. Giroux, 1991. *Guide des poissons d'eau douce du Québec et leur distribution dans l'Est du Canada,* Broquet, 227 p.

Bernatchez R., 9 septembre 2006. *Voyager en jouant à cache-cache*, Vacance/voyage, La presse de Montréal.

Bernatchez R., 2 décembre 2006. *La raquette monte en flèche*, Vacance/voyage, La presse de Montréal.

CLD du Granit, Tourisme région Mégantic, 2010. *Profil de la clientèle de la région de Mégantic*, Lac-Mégantic, 37 p.

CLD du Granit, Tourisme région Mégantic, 2010. *Liste des entreprises et organismes de l'industrie touristique de la MRC du Granit*, Lac-Mégantic, 37 p.

Comité local de développement de la Municipalité de Marston, 2009. *Plan de développement 2010-2013*, Municipalité de Marston, 16 p.

COSEPAC, 2006. *Mise à jour : Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur la Buse à épaulettes (*Buteo lineatus*) au Canada*, Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, Ottawa, 29 p.

Conseil québécois du Loisir, 2008. *Le loisir de plein air au Québec : Portrait et enjeux de développement des sentiers et des lieux de pratique*, 68 p.

Demers, S.C., 2000. *Plan de protection et mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie : Protection et mise en valeur des ressources fauniques*, Agence de mise

en valeur de la forêt privée de l'Estrie et Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie, Sherbrooke, 190 p.

Desroches, J.-F. et D. Rodrigue, 2004. *Amphibiens et reptiles du Québec et des Maritimes,* Éditions Michel Quintin, Waterloo, 288 p.

Désy, A., 2002. *Aménagement forestier pour la faune et confection de PAFF en forêt privée,* Agence de mise en valeur de la forêt privée de la Chaudière, Thetford-Mines, 56 p.

Fédération québécoise de la marche, 1999. *De l'idée au sentier, guide de réalisation d'un sentier pédestre en milieu naturel*, Édition bipède, 153 p.

Fédération québécoise des coopératives forestières. *Les étapes de la création d'une coopérative de travail ou de solidarité du domaine forestier*, 26 p.

Fédération des producteurs acéricoles du Québec, 2010. Émission de nouveaux contingents pour 2011 : C'est peu probable, *Info-Sirop*, Été 2010, p. 6.

Ferron, J., R. Couture et Y. Lemay, 1996. *Manuel d'aménagement des boisés privés pour la petite faune*, Fondation de la faune du Québec, Sainte-Foy, 206 p.

Fondation de la faune du Québec, 2003. *Guide d'aménagement et d'entretien des sentiers de quad au Québec; en toute sécurité et dans le respect de la faune et de l'environnement*, Sainte-Foy, 126 p.

Forêt Modèle du Bas Saint-Laurent, 1998. *Abrégé des plans d'aménagement multiressource des seigneuries de Nicolas Riou et du Lac-Métis*, Rimouski, 16 p.

Fortin, A., 2005. *Récolte et commercialisation des champignons forestiers comestibles*, Progrès forestiers.

Gauthier, J. et Y. Aubry. 1995. *Les oiseaux nicheurs du Québec*. Association québécoise des groupes d'ornithologues, Société québécoise de protection des oiseaux et Service canadien de la faune, 1295 p.

Gouvernement du Québec, 2007. *La faune et la nature ça compte!*

Kesteman, J.-P., 1985. *Histoire de Lac-Mégantic*, Ville de Lac-Mégantic, 349 p.

Kolenosky, G., 1992. *L'ours noir*, Service canadien de la Faune, Ottawa, 4 p.

Leblanc, M., et S. Déry, 2003. *Lignes directrices pour l'implantation des refuges biologiques*, Ministère des Ressources naturelles, 20 p.

Leboeuf, M., 2007. Arbres et plantes forestières du Québec et des Maritimes, Éditions Michel Quintin, Waterloo, 391 p.

Letarte, L., F. Moisan et D. Lapierre, 2006. *Plan de développement multiressource du territoire public de Saint-Robert-Bellarmin*, Groupement forestier et agricole Beauce Sud inc., 91 p.

Massicotte, N., 25 février 2006. *Réunion de géocacheurs à Trois-Rivières*, Actualité, La presse de Montréal.

Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, 2004. *Plan régional de développement du territoire public, Estrie,* Direction régionale de la gestion du territoire public de Montréal.

Ministère des Ressources naturelles, 1995. *Normes de stratification écoforestière, troisième programme de connaissance de la ressource forestière*, Gouvernement du Québec.

Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, 2004. *Exploitation acéricole des érablières du domaine de l'état; guide de bonnes pratiques environnementales*, Gouvernement du Québec, 27 p.

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, 2005. *Région administrative de l'Estrie, caractéristiques des lots publics*, Direction régionale du territoire public de Montréal, Gouvernement du Québec.

Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, 2005. *Objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier, plans*

généraux d'aménagement forestier 2007-2012; document de mise en œuvre, Gouvernement du Québec, 47 p.

Ministère du Développement économique, Innovation et Exportation, 2007. *Coopérative de solidarité*, Collection Outils Coop, La Direction des communications et des services à la clientèle du MDEIE, 106 p.

Municipalité régionale de comté du Granit, 2003. *Schéma d'aménagement révisé*, 338 p.

Nadeau, I., 2003. *Guide sur la culture du ginseng en milieu forestier,* Ginseng boréal, 2e édition, Plessisville.

Ordre des ingénieurs forestiers du Québec, 1996. *Manuel de foresterie*, Les Presses de l'Université Laval, Québec, 1413 p.

Pâquet, J. et L. Bélanger, 1998. *Stratégie d'aménagement pour l'intégration visuelle des coupes dans les paysages*, C.A.P. Naturels, Charlesbourg, 40 p.

Paulette, M., 1996. *Plan préliminaire d'intervention faunique, la forêt habitée du Mont-Gosford*, Groupement faunique du triangle de Bellechasse, Saint-Magloire, 80 p.

Poulin, A. et R. Fortin, 2010. *Trésors des boisés de Beauce-Etchemin*, association des propriétaires de boisés de la Beauce, 199 p.

Prescott, J. et P. Richard., 1996. *Mammifères du Québec et de l'est du Canada*. Michel Quintin, 398 p.

Roy, L., 1997. *Histoire de Marston (Marsboro) et de la paroisse Saint-René-Goupil*, Fabrique Saint-René-Goupil, 93 p.
Saint-Roch, E., L. Letarte et F. Moisan, 2006. *Plan d'aménagement multiressource du territoire public de Stornoway*, Groupement forestier Beauce Sud, 74 p.

Samson, C., C. Dussault, R., Courtois et J.-P. Ouellet, 2002. *Guide d'aménagement de l'orignal*, Société de la Faune et des Parcs du Québec,

Fondation de la Faune du Québec et Ministère des Ressources naturelles du Québec, Sainte-Foy, 48 p.

Société de la Faune et des Parcs du Québec, 2002. *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de l'Estrie,* Direction de l'aménagement de la faune de l'Estrie, Sherbrooke, 83 p.

Thibault, M., 1999. *250 champignons du Québec et de l'Est du Canada*, Éditions du Trécarré, St-Laurent, 267 p.

Turgeon, M., 2003. *Aperçu des produits forestiers non-ligneux*, Ministère des Ressources naturelles secteurs des forêts, Direction du développement de l'industrie des produits forestiers.

Vice-présidence à l'aménagement et au développement de la faune, 2003. *Plan d'action 2003 concernant les ours noirs importuns*, Société de la Faune et des Parcs.

Walsh, R., G. Rhéaume et P.-M. Marotte, 1997. *Cahier des objectifs de protection du règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public (RNI)*, Ministère des Ressources naturelles, 62 p.

Zins Beauchesne et associés. *La randonnée pédestre au Québec,* mars 2001.

Zins Beauchesne et associés, Les sports de nature : une opportunité comme levier de développement économique, novembre 2004.

Zins Beauchesne et associés, *L'offre touristique de la MRC du Granit,* juin 2006.

ANNEXE VI
RÉFÉRENCES EN LIGNE

Association Touristique Régionale des Cantons de l'Est, (en ligne) www.cantonsdelest.com (page consultée en novembre 2010).

CLD du Granit, *Tourisme région Mégantic,* (en ligne) www.tourisme-megantic.com (page consultée en novembre 2010).

Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire de l'Estrie, *Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT),* (en ligne) www.creestrie.qc.ca/crrnt_plan_regional.html (page consultée en novembre 2010)

Complexe de la Baie-des-Sables, (en ligne) www.baiedessables.com (page consultée en novembre 2010).

Corporation Corridors Verts de la région de Mégantic *Réseau cyclable du lac et du Mont Mégantic*, www.municipalite.val-racine.qc.ca/tourisme/images/panneau_corridorsverts.pdf (page consultée en novembre 2010).

CRÉ de l'Estrie (en ligne), www.creestrie.qc.ca/crrnt_gestion_integree.html, (page consultée en novembre 2010)

Fédération UPA Gaspésie-Les Îles, *Site de l'UPA de la Gaspésie et des Îles,* (en ligne) www.gaspesielesiles.upa.qc.ca/fhtm/faccueil_upa.htm (page consultée en novembre 2010).

Fondation de la faune du Québec, (en ligne) www.fondationdelafaune.qc.ca (page consultée en novembre 2010).

Geocaching, The Official Global GPS Cache Hunt Site, (en ligne) www.geocaching.com (page consultée en novembre 2010).

Gouvernement du Canada, *Développement économique Canada pour les régions du Québec,* (en ligne) www.dec-ced.gc.ca (page consultée en novembre 2010).

Gouvernement du Québec, *Loi sur les Forêts,* L.R.Q., chapitre F-4.1, (en ligne) www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/F_4_1/F4_1.html (page consultée en novembre 2010).

Gouvernement du Québec, *Loi sur les terres du domaine de l'État,* L.R.Q., chapitre T-8.1, (en ligne) www.canlii.org/qc/legis/loi/t-8.1/20050915/tout.html (page consultée le novembre 2010).

Gouvernement du Québec, *Répertoire des programmes et des services du Gouvernement du Québec,* (en ligne) www.formulaire.gouv.qc.ca/index.shtml (page consultée en novembre 2010).

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, *Espèces fauniques menacées ou vulnérables au Québec,* (en ligne) www3.mrnf.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/liste.asp (page consultée en novembre 2010).

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, *Portrait du territoire,* (en ligne) www.mrnf.gouv.qc.ca (page consultée en novembre 2010).

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune*, Loi sur l'occupation du territoire forestier,* (en ligne) www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/forets/evolution/explicatif-projet-loi.pdf (page consultée en novembre 2010).

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, *Registre foncier du Québec,* (en ligne) http://www.mrnfp.gouv.qc.ca/foncier/registre (page consultée en novembre 2010).

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, *Répertoire des bénéficiaires de CAAF, de CtAF et de CvAF (version 30 septembre 2010),* (en ligne) www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/forets/amenagement/repertoire-2010-09-30.pdf (page consultée en novembre 2010)

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, *Statistiques de chasse au Québec,* (en ligne) http://www.mrnf.gouv.qc.ca/faune/statistiques/chasse-piegeage.jsp#chasse (page consultée en novembre 2010).

Office québécois de la langue française, *Grand dictionnaire terminologique,* (en ligne) *www.olf.gouv.qc.ca/ressources/gdt.html,* Gouvernement du Québec (page consultée en novembre 2010).

ZEC Louise-Gosford, (en ligne) http://zeclouisegosford.zecquebec.com/fqgz/zeclouisegosford (page consultée en novembre 2010).